

# Dossier Architecte Ferme éolienne des Terres Lièges SAS

## Communes d'Availles-Thouarsais et Airvault (79)

### Maîtrise d'ouvrage

**Ferme éolienne des Terres Lièges SAS**

**1 Rue des Arquebusiers**

**67 000 STRASBOURG**

Version consolidée - ENQUETE PUBLIQUE

### Maîtrise d'œuvre

**Angélique THOMAS CHALOT**

**Architecte DPLG**

**3, Allée Louis Antoine de Bougainville**

**03000 AVERMES**

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

  
**VOLKSWIND**  
FRANCE SAS





# SOMMAIRE

## Pièces écrites

1 Présentation du site	p3
2 Caractéristiques architecturales	p3
3 Les infrastructures du parc éolien	p3
4 Les éoliennes	p4
5 Le mât	p4
6 Les matériaux	p5
7 Sécurité, Normes et Certificats	p5
7. A. Normes et Certificats de l'éolienne Vestas V-117	p5
7. B. La Commission Electrotechnique Internationale (CEI)	p6
7. C. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions	p6
8 Les voies d'accès	p7
9 Projet architectural : notice	p8-9

## Pièces jointes

Formulaires de demande d'autorisation environnementale

Dossier administratif : promesses de bail et Kbis

Etude d'impact

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

  
**VOLKSWIND**  
FRANCE SAS

# Pièces graphiques

Planche n°01	Plan de situation éloignée	p12
Planche n°02	Plan de situation rapprochée	p13
Tableau n°01	Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison	p14
Planche n°03	Plan de masse du projet (AE 10.2)	p15
Planche n°04-9	Plans des éoliennes (AE 10.2)	p16-21
Planche n°10	Profil topographique du parc (AE 10.4)	p22
Planche n°11	Plans en élévation de la Vestas V117-3,6 MW (AE 10.3)	p23
Planche n°12	Plan du poste de livraison (AE 10.3)	p24
Planche n°13	Intégration paysagère du poste de livraison (AE 10.5)	P25
Planche n°14	Vue proche du site (AE 10.6)	p26
Planche n°15	Vue éloignée du site (AE 10.7)	p27
Planche n°16	Photomontage (AE 10.5)	p28
Annexes (au titre de la demande d'autorisation environnementale)	Plan d'ensemble au 1/1 000 (1/2, AE 5)	
	Plan d'ensemble au 1/1 000 (2/2, AE 5)	
	Plan de l'installation au 1/2 500 (AE 4)	
	Carte de situation au 1/25 000 (AE 3)	

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

  
VOLKSWIND  
FRANCE SAS



# Pièces écrites

La présente demande concerne la construction de 6 éoliennes de type VESTAS V117 de puissance nominale de 3,6 MW sur les communes d'Availles-Thouarsais et Airvault (79). Ce parc éolien a fait l'objet de nombreuses études dont les résultats sont transcrits dans l'étude d'impact jointe à ce document.

## 1 Présentation du site

Le projet est proposé dans un secteur dominé par l'agriculture et des zones de prairie. Le choix des parcelles d'implantation des éoliennes s'est fait en étroite concertation avec les propriétaires et exploitants de celles-ci mais aussi avec l'ensemble des prestataires afin de minimiser les impacts de ces installations sur les activités agricoles, le paysage, la faune, la flore...

## 2 Caractéristiques architecturales

Les éoliennes ont été implantées suivant deux lignes de 3 éoliennes, au Nord et au Sud du parc en exploitation, avec des inter-distances supérieures à 420 mètres permettant une bonne lisibilité du projet, de garantir une efficacité énergétique et environnementale accrue tout en répondant aux contraintes locales et en cohérence avec l'échelle du paysage.

## 3 Les infrastructures du parc éolien

Pour ce parc éolien, les deux postes de livraison ont été positionnés respectivement en bordure Est de la parcelle ZH52 à proximité de l'éolienne E02 et au Sud de la parcelle ZK 39 à proximité de l'éolienne E05. Le raccordement au poste source se fera sous la responsabilité du gestionnaire de réseau. Il sera enterré et empruntera préférentiellement les voies et chemins existants.

Les fondations en béton sont enterrées et recouvertes de terre végétale.  
Les transformateurs des éoliennes sont intégrés à la nacelle de l'éolienne.

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56



## 4 Les éoliennes

Le choix des éoliennes selon des critères de qualité et de fiabilité est fondamental. Il se fait de manière parfaitement neutre, indépendamment de tout fabricant. En optant pour le constructeur Vestas, nous avons la garantie de machines de qualité avec une efficacité technique optimum, durant tout le cycle d'exploitation qui peut durer 40 ans.

L'intégration dans le paysage a en outre été améliorée par:

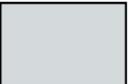
- Le choix des machines V117 de 3,6MW
- L'application d'une même hauteur pour toutes les machines
- Un agencement entre les éoliennes respectant le contexte paysager et patrimonial local
- Une organisation géométrique entre éoliennes permettant une bonne lisibilité du projet

La nacelle a un logo Vestas. 

La couleur des pales et de la nacelle est gris clair (RAL 7035) 

## 5 Le mât

Le mât de la V117 - 3,6 MW, d'une hauteur de 91,5 m, se compose de plusieurs modules. Il est doté d'un monte charge permettant de transporter deux personnes.

La couleur extérieure et intérieure du mât est respectivement le RAL 7035  et RAL 9001. 

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

  
VOLKSWIND  
FRANCE SAS

## 6 Les Matériaux

L'éolienne Vestas V117 est composée de différents éléments ayant chacun un matériau adapté:

Élément	Matériau
Pale	Fibre de verre renforcé de fibres de carbone et d'époxy
Moyeu	Fonte
Arbre Principal	Fonte
Mât	Acier
Couverture de la Nacelle	GRP – Plastique renforcé de verre
Avant du châssis de la Nacelle	Fonte
Arrière du châssis de la Nacelle	Structure acier en treillis

## 7 Sécurité, Normes et Certificats

### 7. A. Normes et Certificats de l'éolienne Vestas V117

L'éolienne Vestas V117 est certifiée selon les standards de certifications listés ci-dessous:

Standard	Conditions	Taille du Mât
IEC 61400-22	IEC Classe IIA	116,5 m
IEC 61400-22	IEC Classe S	80 m / 91,5 m / 116,5 m

L'éolienne Vestas V117 est conçue selon les normes suivantes:

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 Edition 3 EN 50308
Mât	IEC 61400-1 Edition 3 Eurocode 3
Pales	DNV-OS-J102 IEC 1024-1 IEC 60721-2-4 IEC 61400 (Part 1, 12 and 23) IEC WT 01 IEC DEFU R25 ISO 2813 DS/EN ISO 12944-2



## 7. B. La Commission Electrotechnique Internationale (IEC)

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC), est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Celles-ci servent de base à la normalisation nationale et de références lorsqu'il s'agit de rédiger des soumissions et des contrats internationaux. La IEC a également pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies.

### **Les normes IEC**

Les normes internationales de la IEC facilitent les échanges dans le monde en supprimant les obstacles techniques au commerce. Un composant ou un système fabriqué en conformité avec les normes IEC dans un pays peut être vendu et utilisé dans les autres pays. L'utilisateur final, peut ainsi avoir la certitude que le produit satisfait à des normes de qualité minimales (habituellement élevées) ; il n'a donc pas à se préoccuper de faire procéder à de nouveaux essais ou à de nouvelles évaluations du produit.

### **La norme IEC 61400 : Sécurité et conception des éoliennes**

Cette partie de la IEC 61400 spécifie les exigences de conception essentielles pour assurer l'intégrité technique des éoliennes. Elle a pour objet de fournir un niveau de protection approprié contre les dommages causés par tous les risques pendant la durée de vie prévue. Elle concerne tous les sous-systèmes des éoliennes tels que les mécanismes de commande et de protection, les systèmes électriques internes, les systèmes mécaniques et les structures de soutien. Elle s'applique aux éoliennes de toutes dimensions.

**Le respect de la norme IEC 61400 assure l'intégrité de l'aérogénérateur ainsi que la sécurité des personnes et infrastructures à sa proximité.**

## 7. C. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions

Chaque éolienne est livrée avec deux extincteurs situés :

- au pied du mât de l'éolienne, à côté de la porte d'entrée
- dans la nacelle

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme aux normes internationales IEC 32305 parties 1, 3 et 4 ainsi que IEC 61400-24.

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

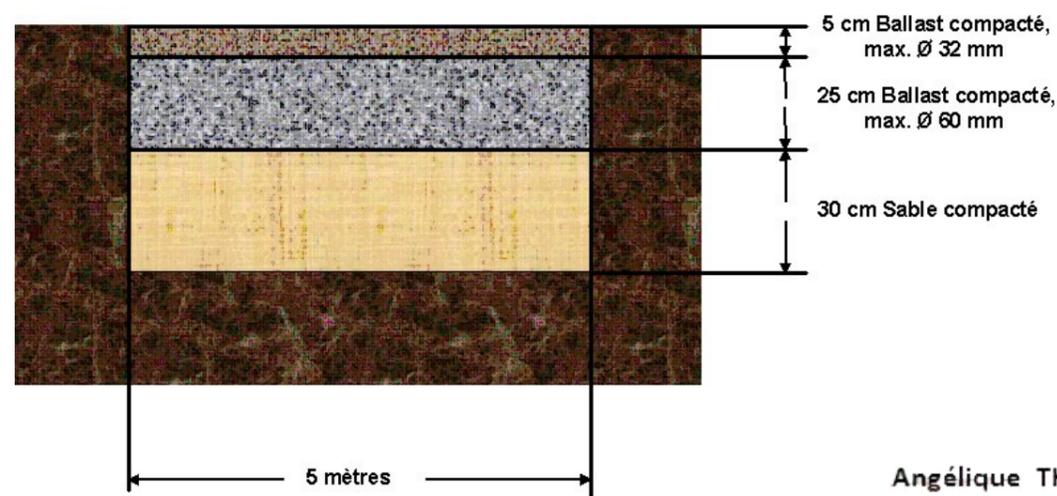


## 8 Les voies d'accès et aires de maintenance

Le site est accessible depuis le réseau départemental et communal par les chemins d'exploitation desservant les parcelles agricoles. Si le réseau départemental et communal permet la circulation des véhicules lourds transportant les éléments composant l'éolienne, la plupart des chemins d'exploitation utilisés feront l'objet de renforcement.

Chaque éolienne sera alors directement accessible depuis un de ces chemins. Les voies d'accès et les aires de maintenances sont de même nature:

- Les matériaux de la couche de base doivent être constitués d'empierrements imbriqués ne contenant pas d'argile mais du sable/gravier ou tout autre matériau ne retenant pas l'eau. Le matériau de finition doit être du gravier compactable antidérapant.
- Pour la structure de la chaussée, il pourrait être envisagé (à confirmer par une étude géotechnique précise des sols) la composition suivante : Ballast compacté, épaisseur 5 cm (grain max. 32 mm) et ballast compacté, épaisseur 25 cm (grain max. 60 mm) sur un sous-sol en sable compacté (environ 30 cm).
- L'eau doit toujours être drainée de la chaussée sur laquelle elle ne doit jamais pouvoir stagner. Elle doit être drainée vers les champs environnants ou être acheminée vers un point de drainage au-delà de la chaussée.
- La capacité de charge par essieu ne doit jamais excéder 15 tonnes métriques.



Angélique THOMAS CHALOT  
 ARCHITECTE D.P.L.G  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES  
 Tel : 06.62.34.44.56



## 9 Projet architectural : notice

Malgré la mise en place de l'autorisation environnementale, le chapitre ci-dessous décrit le projet architectural prévu à l'art. R\*431-8 du code de l'urbanisme :

I. « l'état initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments du paysage » :

Le projet se situe au nord du département des Deux-Sèvres sur les communes d'Availles-Thouarsais et Airvault, à une quinzaine de kilomètres au sud de Thouars et à une vingtaine de kilomètres au nord de Parthenay et à l'est de Bressuire. La zone de projet s'inscrit dans un paysage de plaines, jouxtant la vallée du Thouet (à l'ouest). Cette vallée constitue une limite forte entre les ensembles paysagers des plaines à l'est et des bocages à l'ouest.

Le projet s'étend sur 1,3 km de part et d'autre du parc en exploitation d'Availles-Thouarsais-Irais. Les routes les plus proches sont les routes départementales D46, D145 et D121. Plusieurs chemins ruraux et voies communales coupent la zone de projet. L'habitat se présente sous la forme de villes et de villages groupés. La distance entre le mât des éoliennes et le hameau le plus proche est de 780 m.

II. « les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet » :

a) Aménagement du terrain :

Un tel projet génère des aménagements conséquents, comme la création de chemin d'accès et d'aires de grutage. Le parti d'aménagement retenu est de s'appuyer au maximum sur le tracé des voies existantes, pour leur réalisation. Ces chemins devront avoir une largeur d'environ 5 mètres et seront réalisés en grave compacté. Aussi, des pans coupés (rayon de braquage entre deux chemins) devront être créés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Le projet est composé de 6 éoliennes organisées en deux lignes, sur les communes d'Availles-Thouarsais et Airvault.



L'ensemble forme une unité visuelle cohérente : implantation organisée en 2 lignes parallèles au parc d'Availles-Thouarsais-Irais et respect d'un espace de respiration au sein du présent projet (inter distance minimale de 420 m). Cette implantation permet également de mettre à profit le réseau de chemins existants afin de faciliter l'accès aux éoliennes.

L'éolienne envisagée est la VESTAS V117-3,6MW avec une taille de rotor de 117 mètres, une hauteur de mât de 91,5 mètres pour une hauteur sommitale de 150 mètres. Enfin, l'ensemble de l'installation comprend deux postes de livraison, respectivement d'une superficie de 27,5 m<sup>2</sup> (11 x 2,5 m) et de 22,5 m<sup>2</sup> (9 x 2,5 m), implantés à proximité des éoliennes E02 et E05 afin de faciliter le raccordement au réseau. Afin d'assurer leur intégration, les postes de livraison seront recouverts d'un bardage bois vertical.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Aucune clôture ne sera mise en place et la végétalisation des abords immédiats des éoliennes est proscrite pour éviter tout risque d'impact sur la faune volante. En dehors de l'emprise strictement nécessaire au projet, les terrains conserveront leur vocation actuelle à savoir les céréales et la polyculture. Les aires de grutage doivent rester dans un bon état général et accessibles lors des phases de montage/démantèlement des éoliennes comme pour la phase d'exploitation.

d) Matériaux et couleurs utilisés :

Les postes de livraison seront recouverts d'un bardage bois vertical afin d'assurer une insertion paysagère optimale de ce local technique. Les éoliennes sont quant à elles composées d'un mât tubulaire en acier, d'une nacelle et de trois pales chacune dans un RAL-7035 « Gris clair » conformément à la réglementation aéronautique.

e) Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

Le pétitionnaire veillera à limiter au maximum la destruction/dégradation de haies et boisement notamment en mettant en place des mesures de balisages. Aucune clôture ne sera mis en place.

f) Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Le tracé de l'ensemble des chemins utiles au projet emprunte essentiellement les chemins existants (voie communale, chemin d'exploitation et chemin rural) pour ne pas amputer les surfaces agricoles.

De ce fait, ces chemins renforcés pourront être utilisés par des tiers.

Angélique THOMAS CHALOT  
ARCHITECTE D.P.L.G  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES  
Tel : 06.62.34.44.56

  
VOLKSWIND  
FRANCE SAS

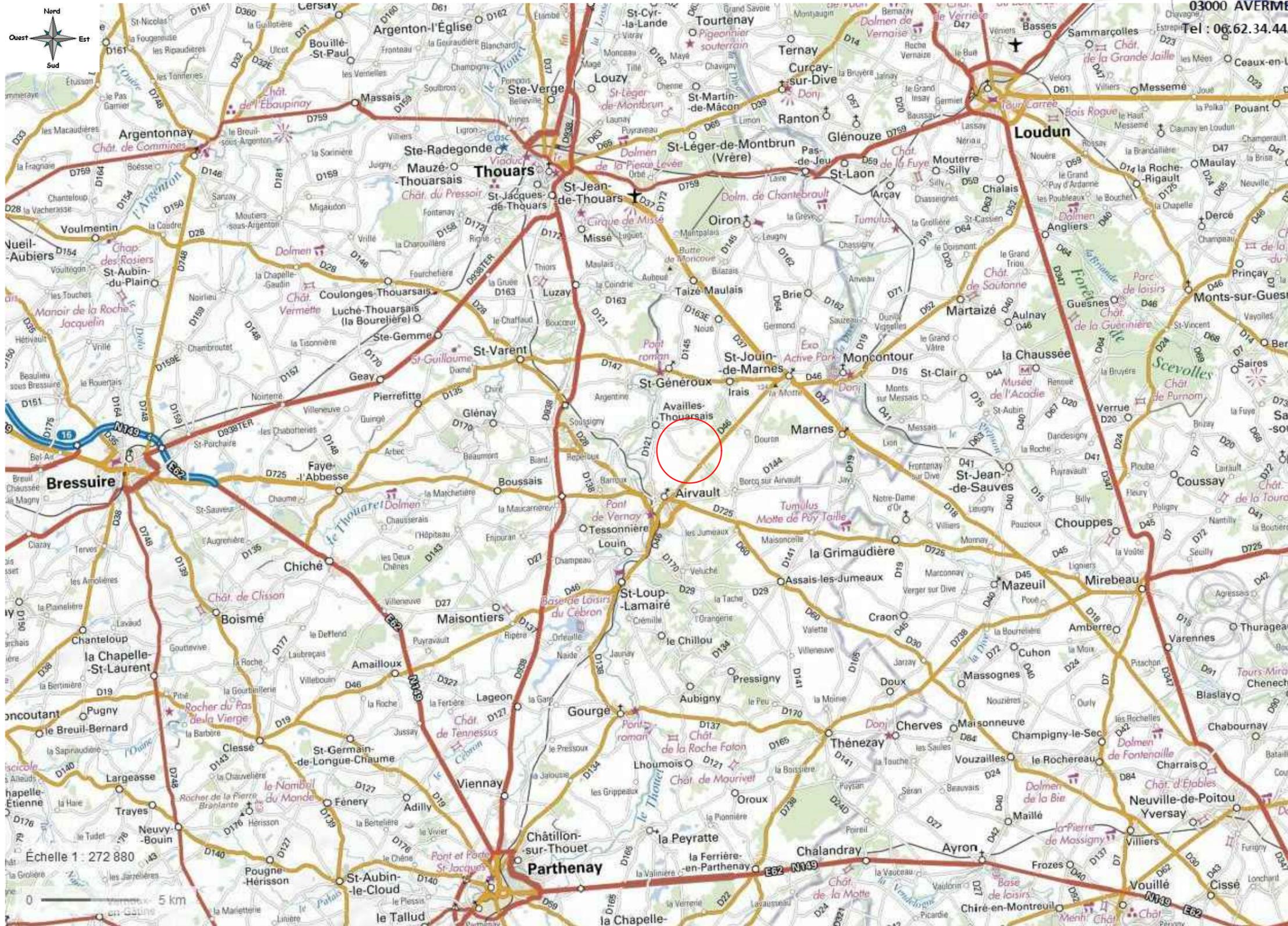


# Pièces graphiques

## Ferme éolienne des Terres Lièges SAS

Planche n°01 - Plan de situation rapprochée	<i>Page 11</i>
Planche n°02 - Plan de situation éloignée	<i>Page 12</i>
Tableau n°01 - Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison	<i>Page 13</i>
Planche n°03 - Plan de masse du projet	<i>Page 14</i>
Planche n°04-09 - Plans des éoliennes	<i>Page 15 à 20</i>
Planche n°10 - Profil topographique du parc	<i>Page 21</i>
Planche n°11 - Plans en élévation de la Vestas V117-3,6 MW	<i>Page 22</i>
Planche n°12 - Plan du poste de livraison	<i>Page 23</i>
Planche n°13 - Intégration paysagère du poste de livraison	<i>Page 24</i>
Planche n°14 - Vue proche du site	<i>Page 25</i>
Planche n°15 - Vue éloignée du site	<i>Page 26</i>
Planche n°16 - Photomontage	<i>Page 27</i>





Angélique THOMAS-CHALOT  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES

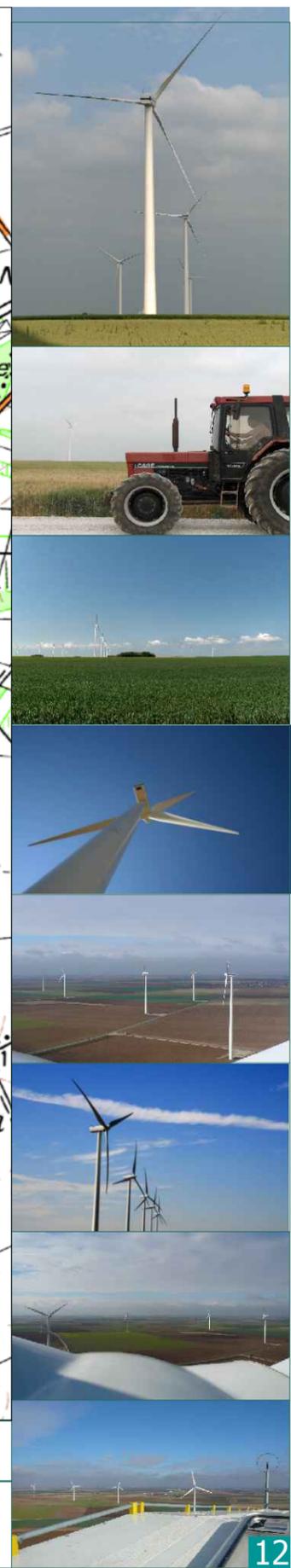
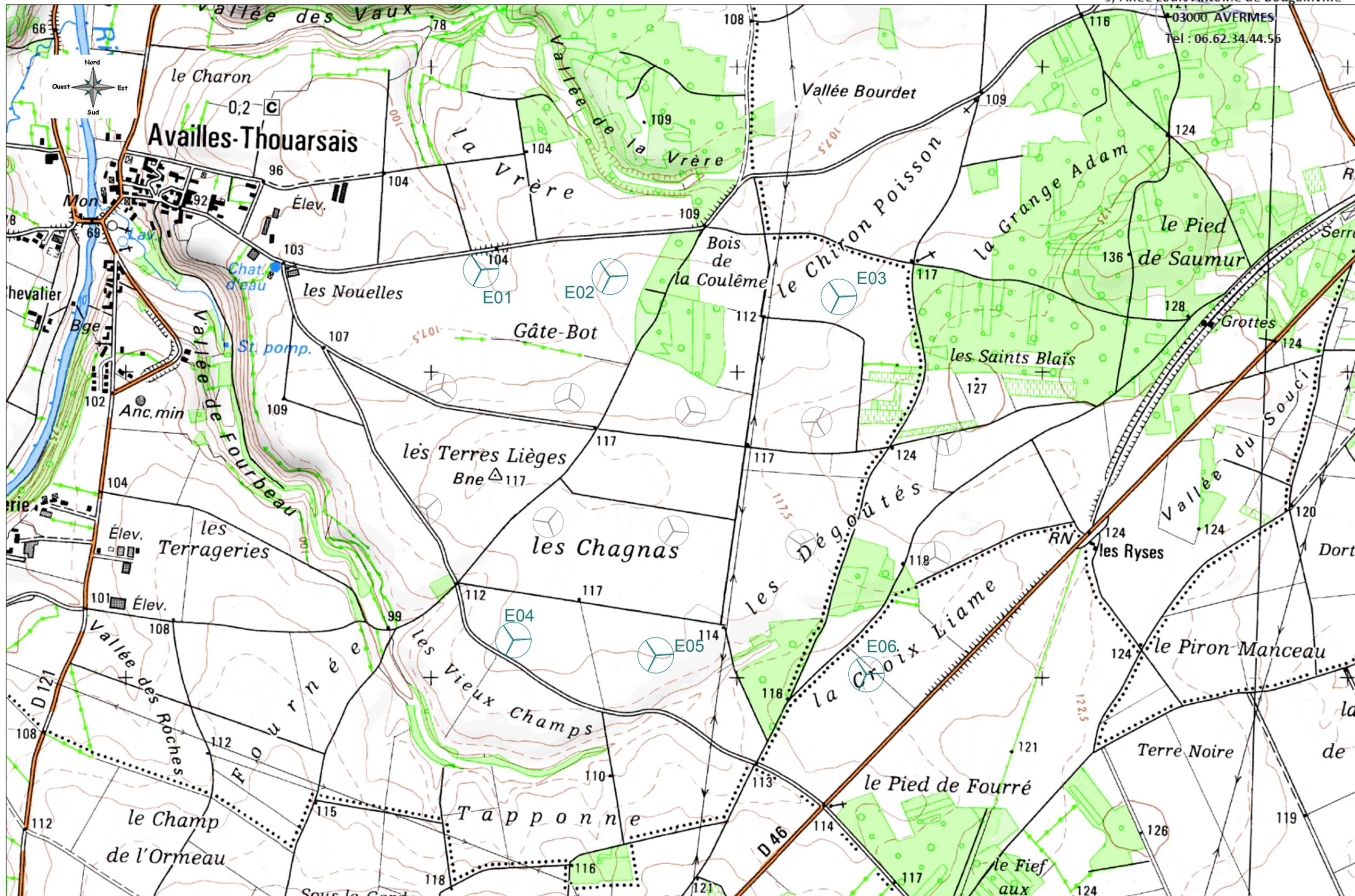


Juillet 2018

Ferme éolienne des Terres Lièges

Plan de situation éloignée

Planche n°1



Angélique THOMAS-CHALOT  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES



Juillet 2018

Ferme éolienne des Terres Lièges

Plan de situation rapprochée

Planche n°2

Numéro Eolienne	Coordonnées en Lambert 93 (m)*		Coordonnées en WGS 84 (dd°mm'ss,s")		Côte NGF au sol (m)**	Côte NGF en bout de pâles (m)
	X	Y	N	W		
E01	461 800	6 644 413	46°51'26,7"	0°07'38,4"	105	255
E02	462 220	6 644 387	46°51'26,4"	0°07'18,5"	109	259
E03	462 969	6 644 315	46°51'25,0"	0°06'43,0"	113	263
E04	461 895	6 643 200	46°50'47,6"	0°07'31,7"	114	264
E05	462 360	6 643 147	46°50'46,5"	0°07'09,6"	115	265
E06	463 050	6 643 080	46°50'45,1"	0°06'36,9"	118	268
PDL 1	462 374	6 644 523	46°51'31,0"	0°07'11,5"	109	-
PDL 2	462 389	6 642 995	46°50'41,6"	0°07'08,0"	111	-

\* X et Y, \*\* Côte NGF : Coordonnées éditées par les géomètres-experts du cabinet Branly-Lacaze après repérage sur site (sans bornage contradictoire)

Angélique THOMAS CHALOT

ARCHITECTE D.P.L.G

3, Allée Louis Antoine de Bougainville

03000 AVERMES

Tel : 06.62.34.44.56

Angélique THOMAS-CHALOT  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES



Juillet 2018

Ferme éolienne des Terres Lièges

Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison

Tableau n°1

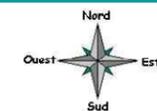


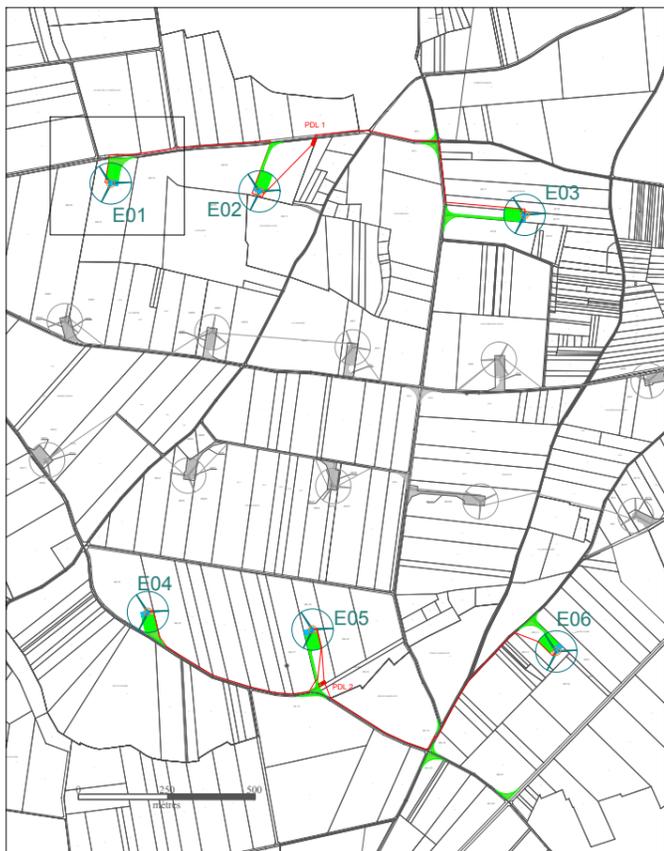


### Légende

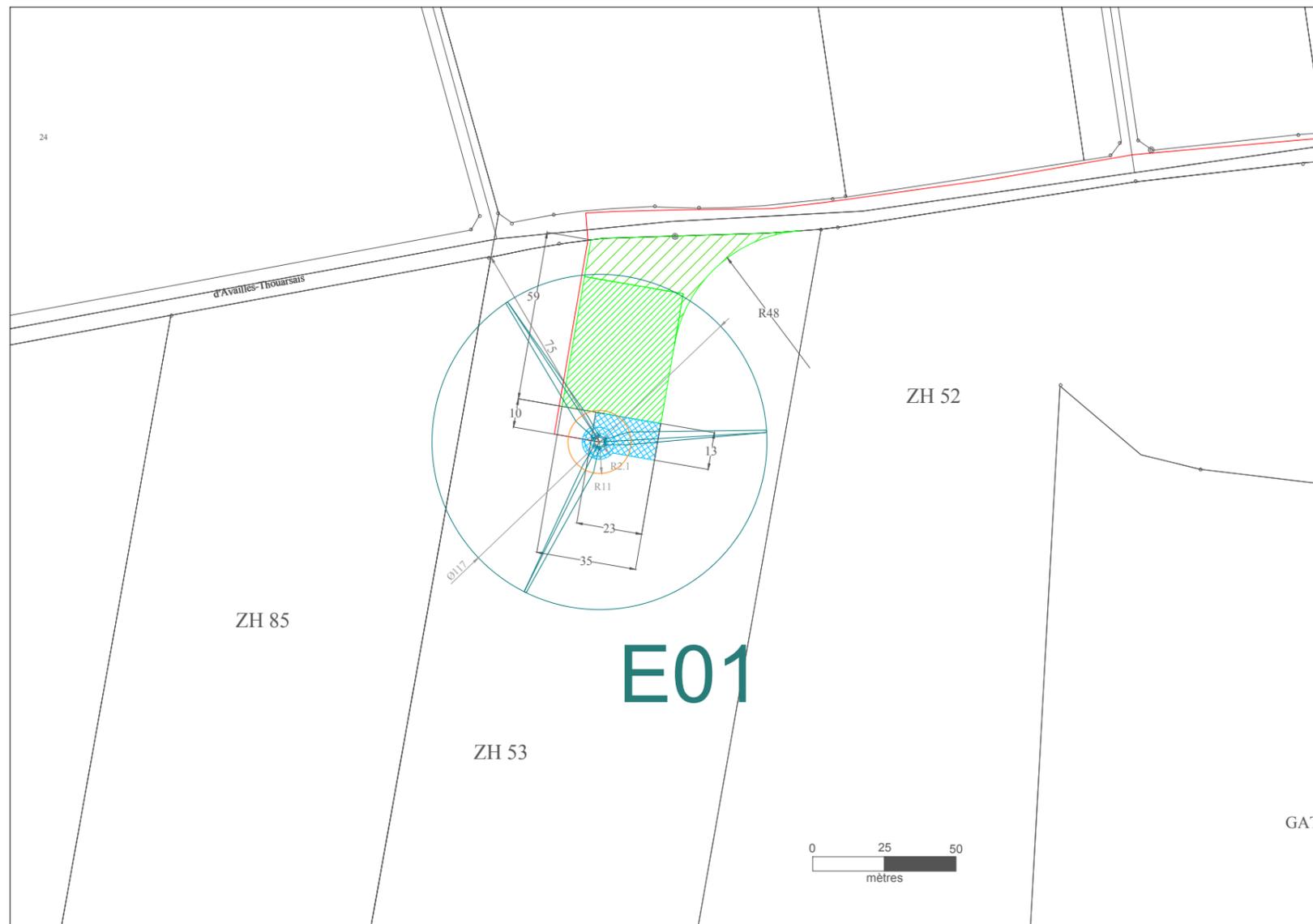
-  Eolienne
- E 00** Nom éolienne
-  Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
-  Limites parcellaires
- 00** Numéro de la parcelle
-  Réseau électrique
-  Eolienne et aménagements existant

Projet des Terres Lièges





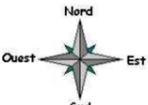
Coordonnées de l'éolienne E01			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s'')	
X :	412 163	N :	46°51'26,7"
Y :	2 209 335	W :	0°07'38,4"

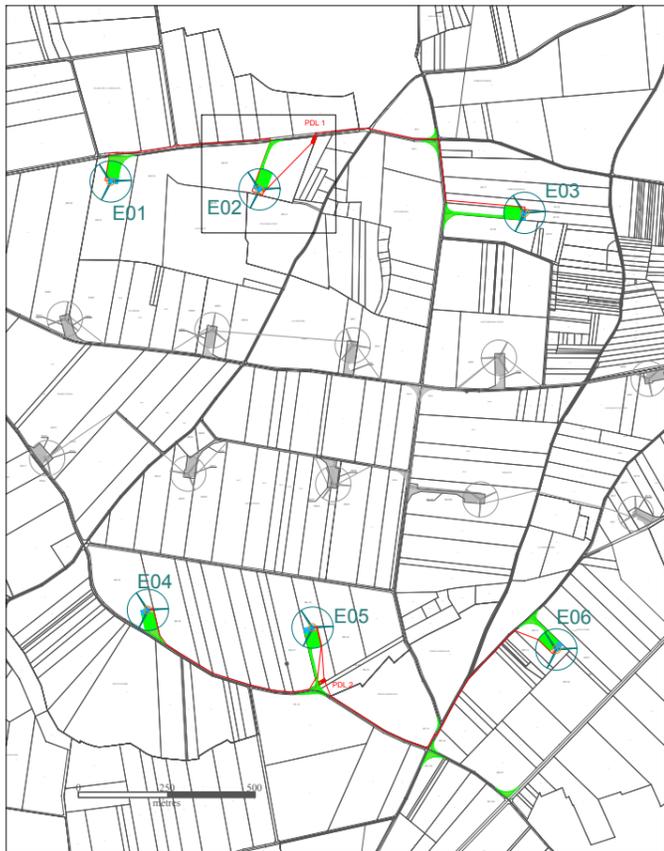


**Légende**

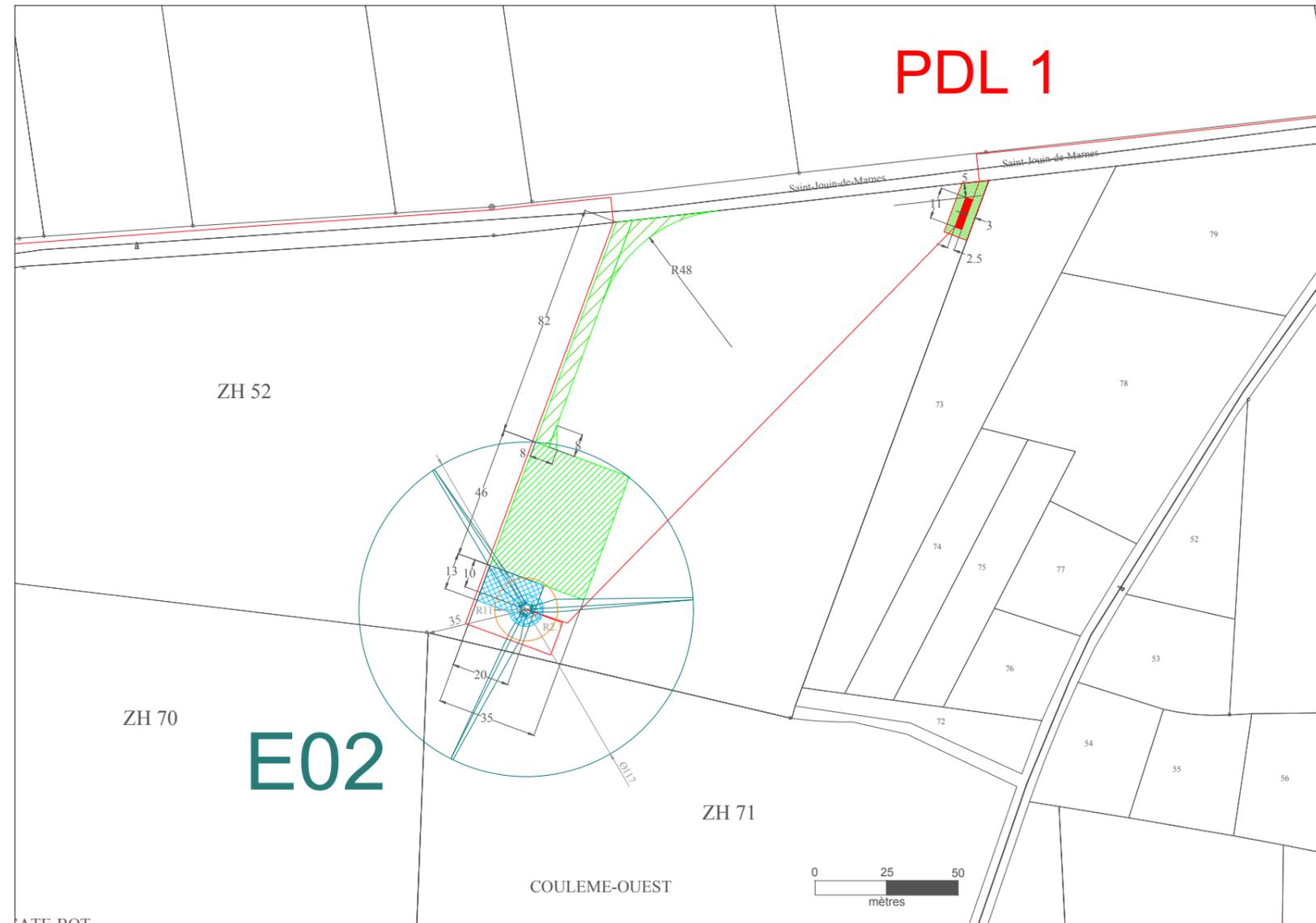
-  Eolienne
- E 00** Nom éolienne
-  Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00 Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges



Coordonnées de l'éolienne E02			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s")	
X :	412 584	N :	46°51'26,4"
Y :	2 209 312	W :	0°07'18,5"

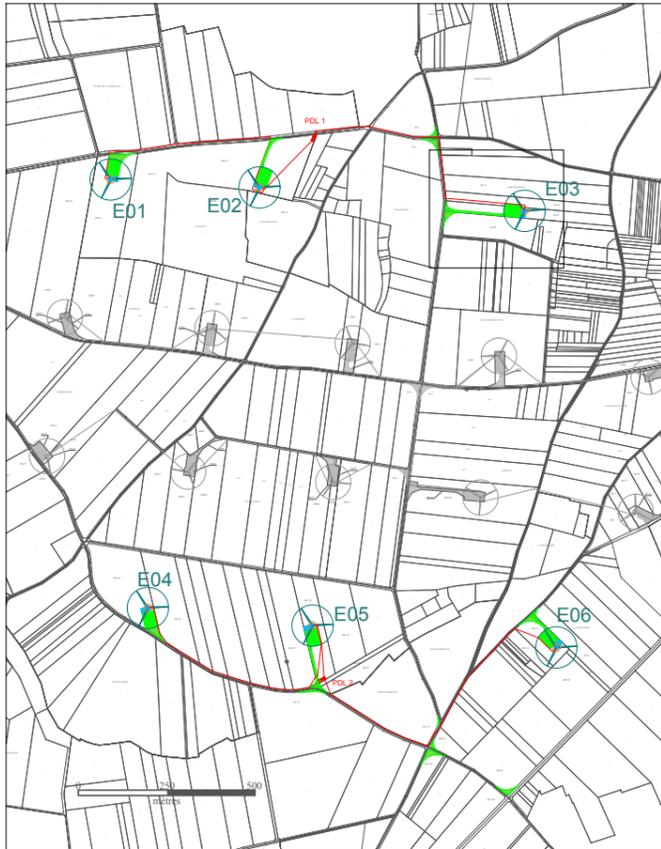


### Légende

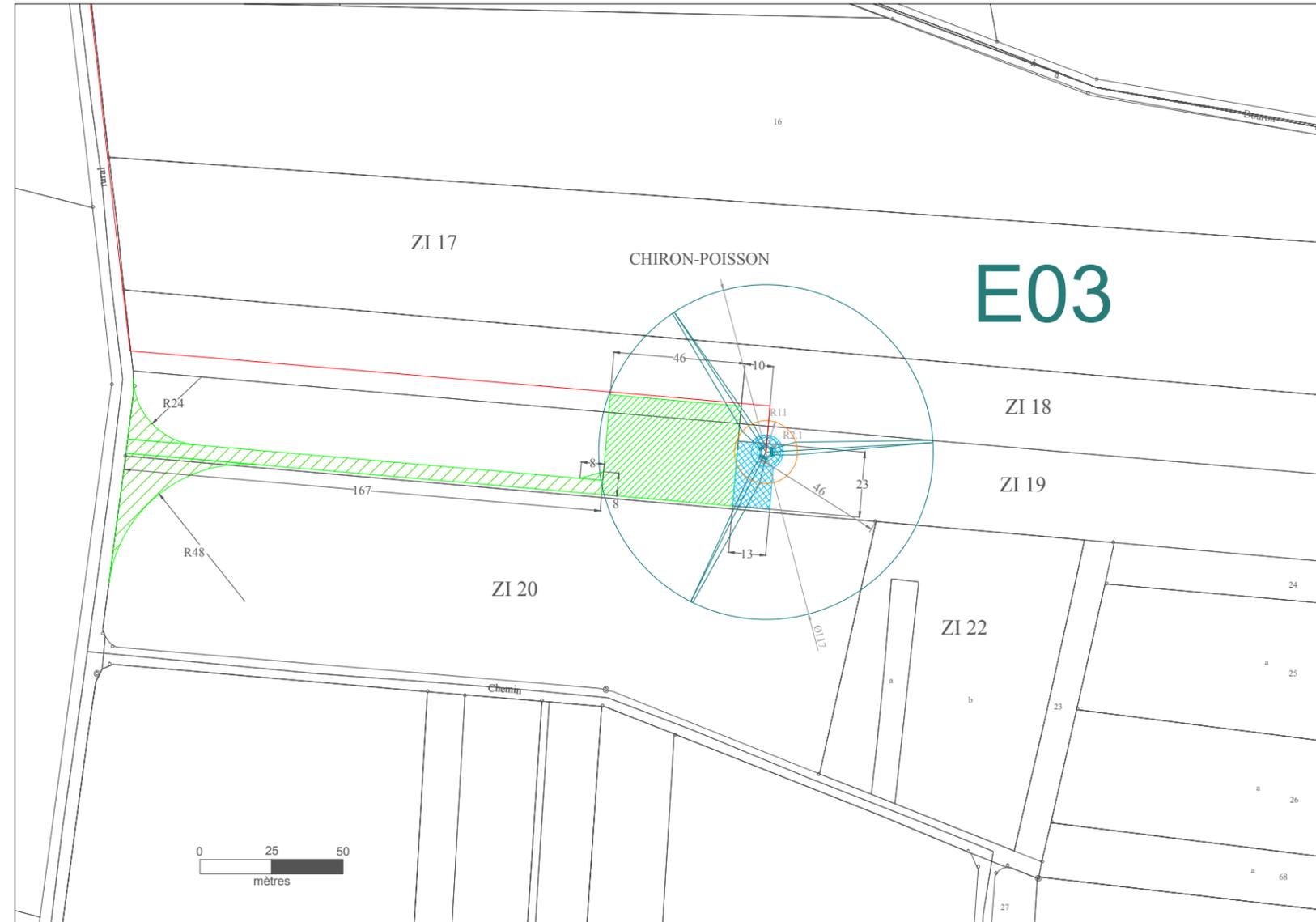
- Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00 Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges





Coordonnées de l'éolienne E03			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s'')	
X :	413 334	N :	46°51'25,0''
Y :	2 209 246	W :	0°06'43,0''

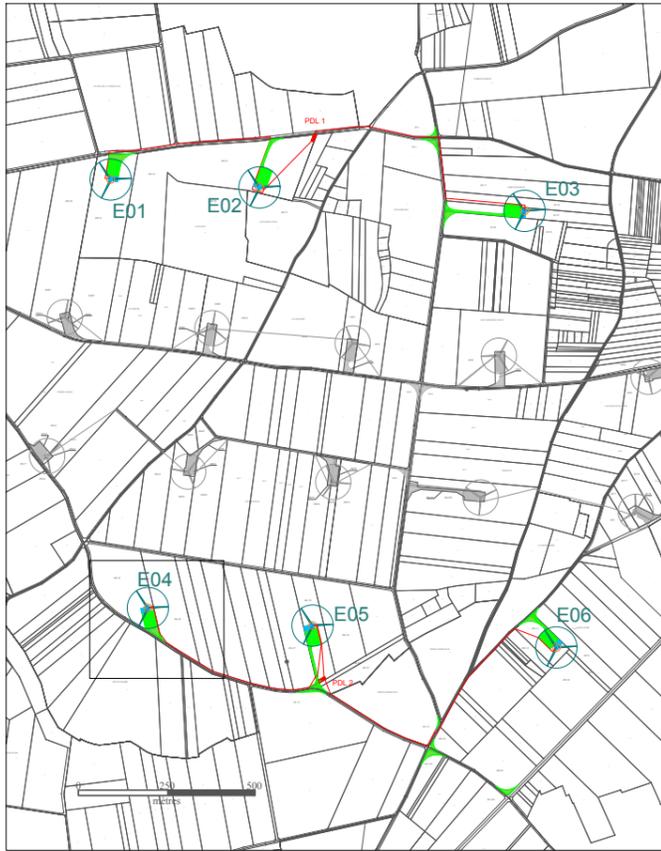


**Légende**

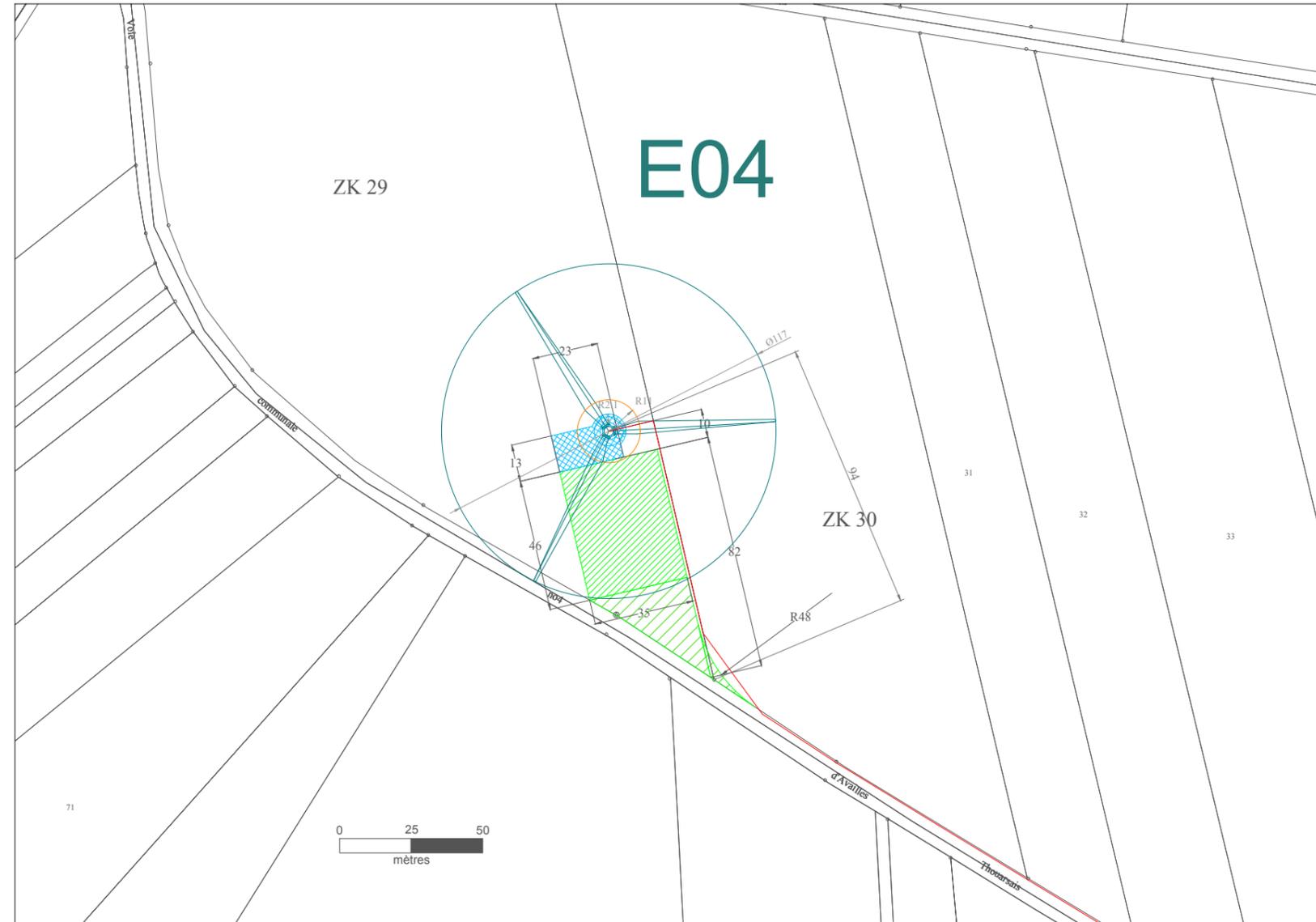
- Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00 Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges





Coordonnées de l'éolienne E04			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s")	
X :	412 268	N :	46°50'47,6"
Y :	2 208 122	W :	0°07'31,7"



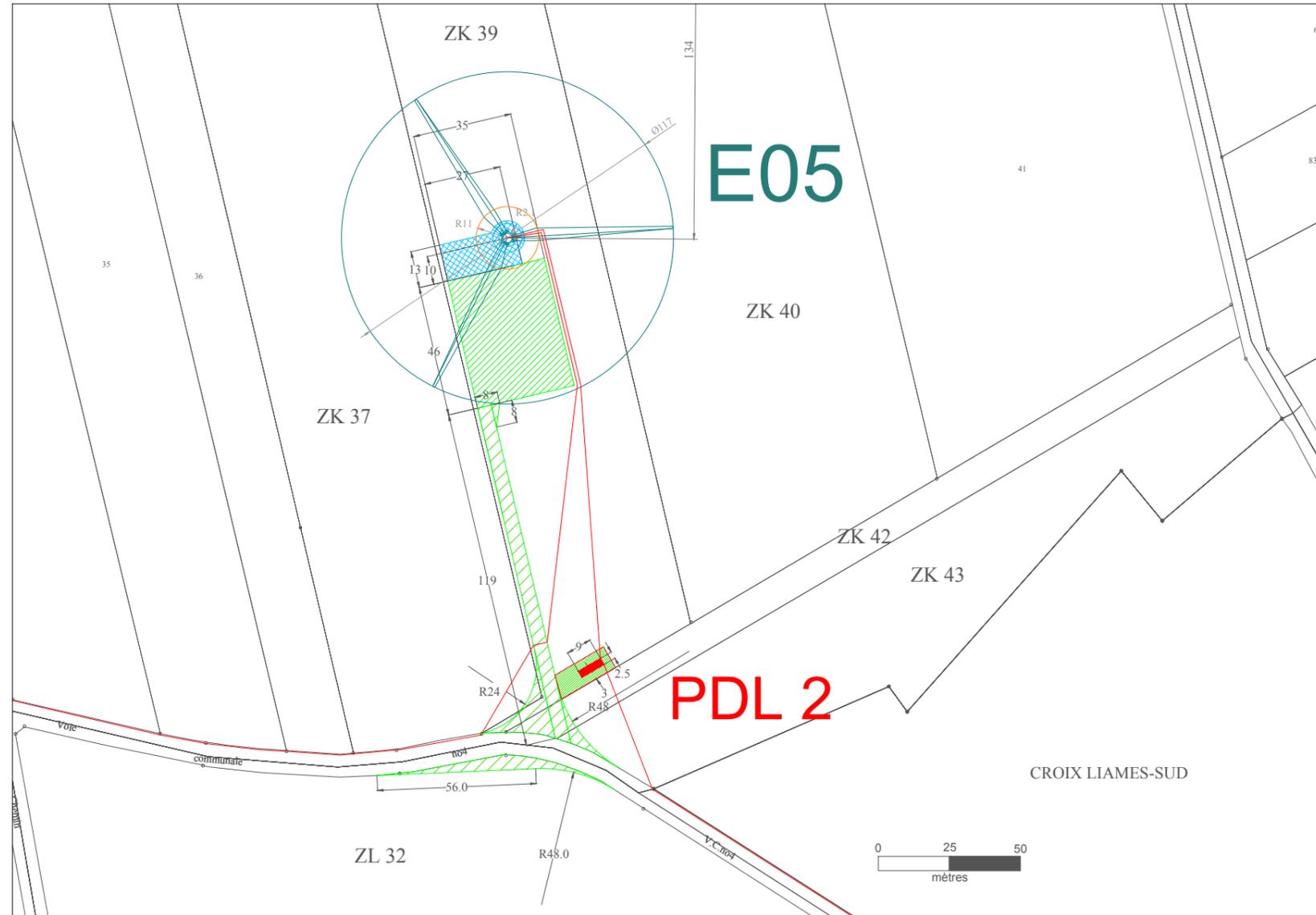
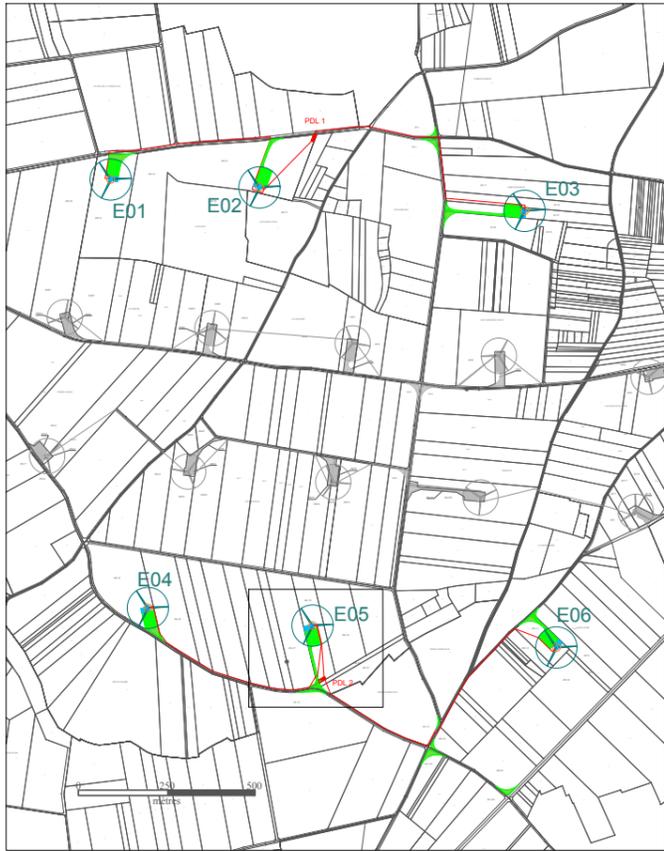
**Légende**

- Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00 Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges



Coordonnées de l'éolienne E05			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s'')	
X :	412 734	N :	46°50'46,5''
Y :	2 208 073	W :	0°07'09,6''



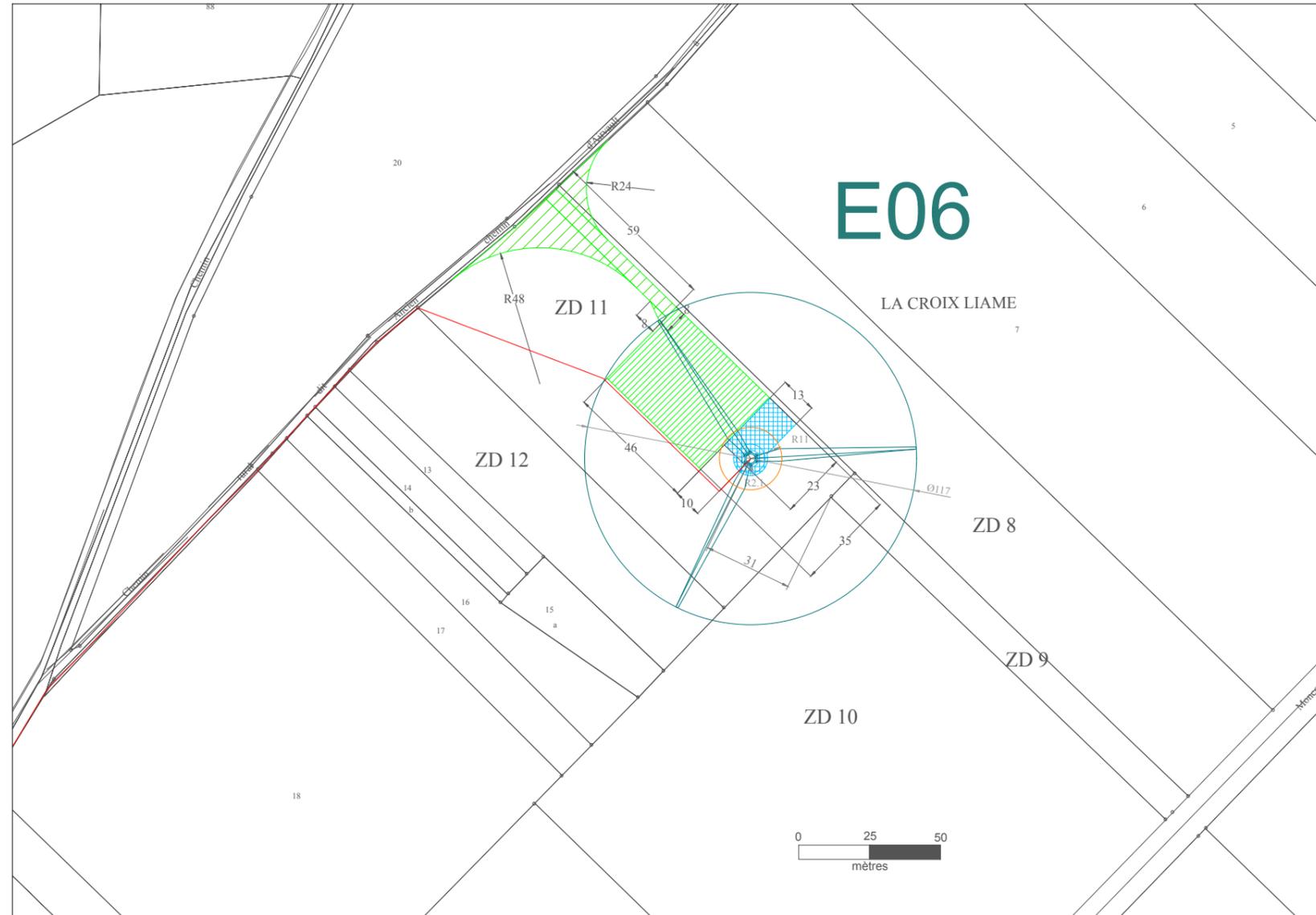
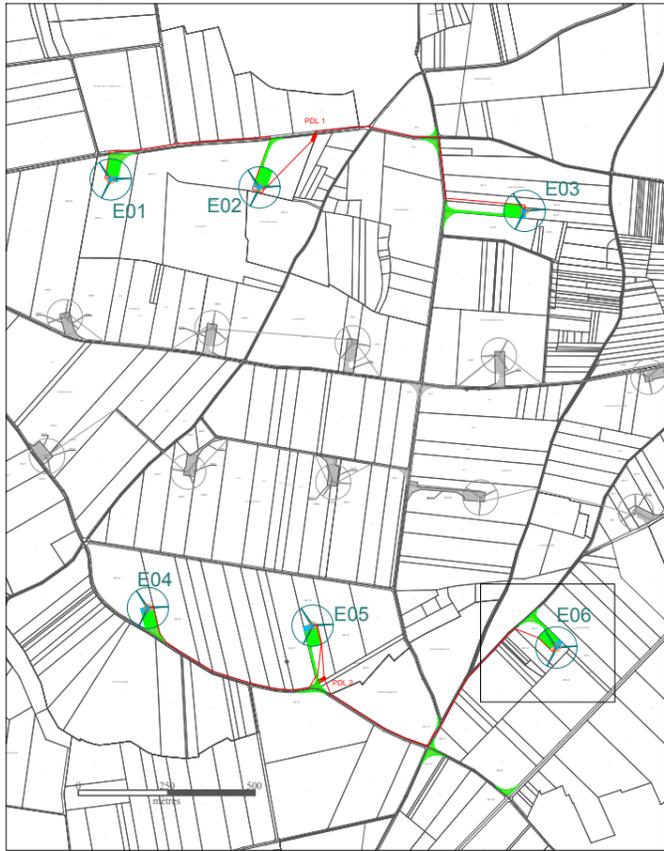
**Légende**

- Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00** Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges



Coordonnées de l'éolienne E06			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s'')	
X :	413 425	N :	46°50'45,1"
Y :	2 208 011	W :	0°06'36,9"

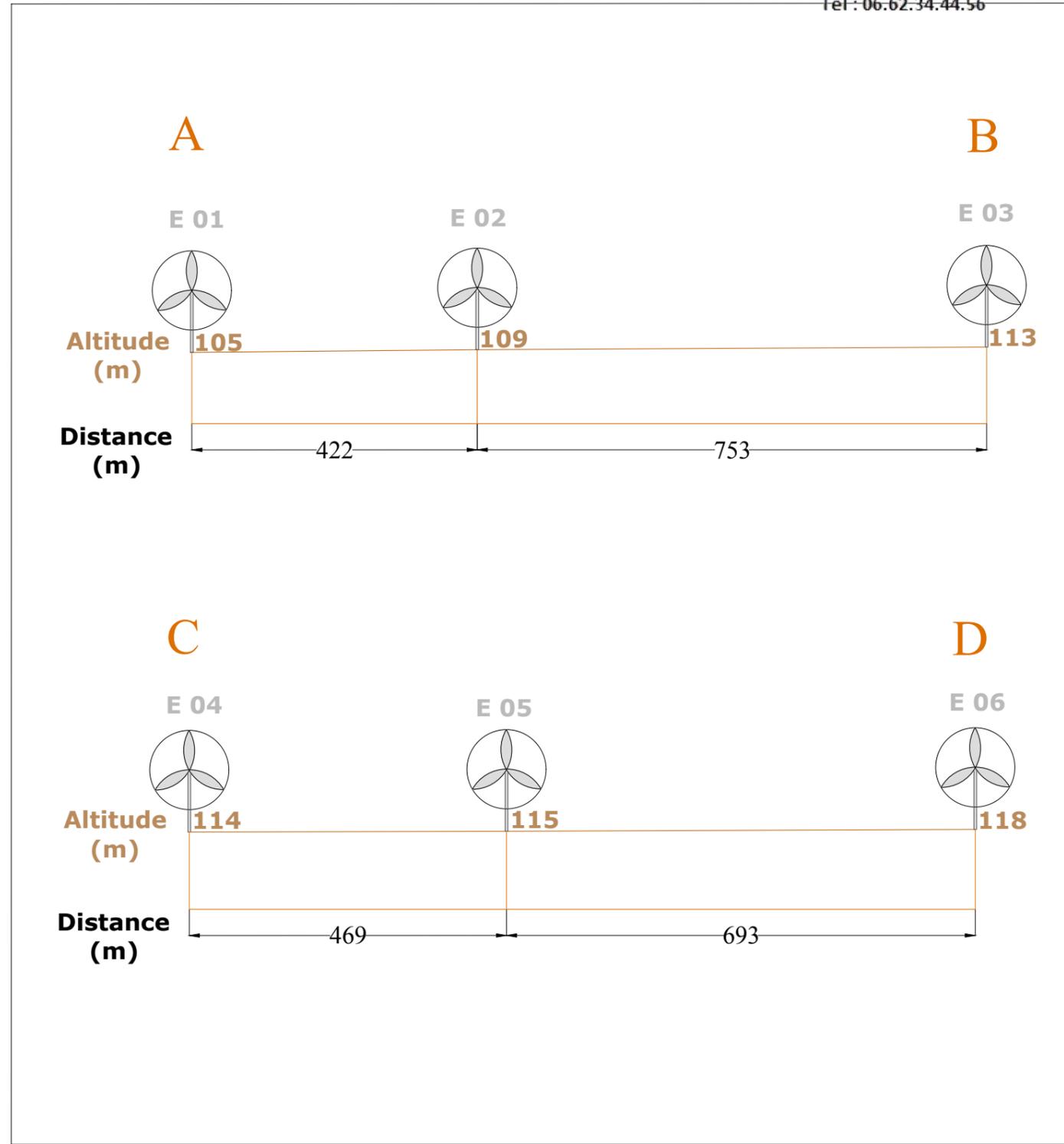


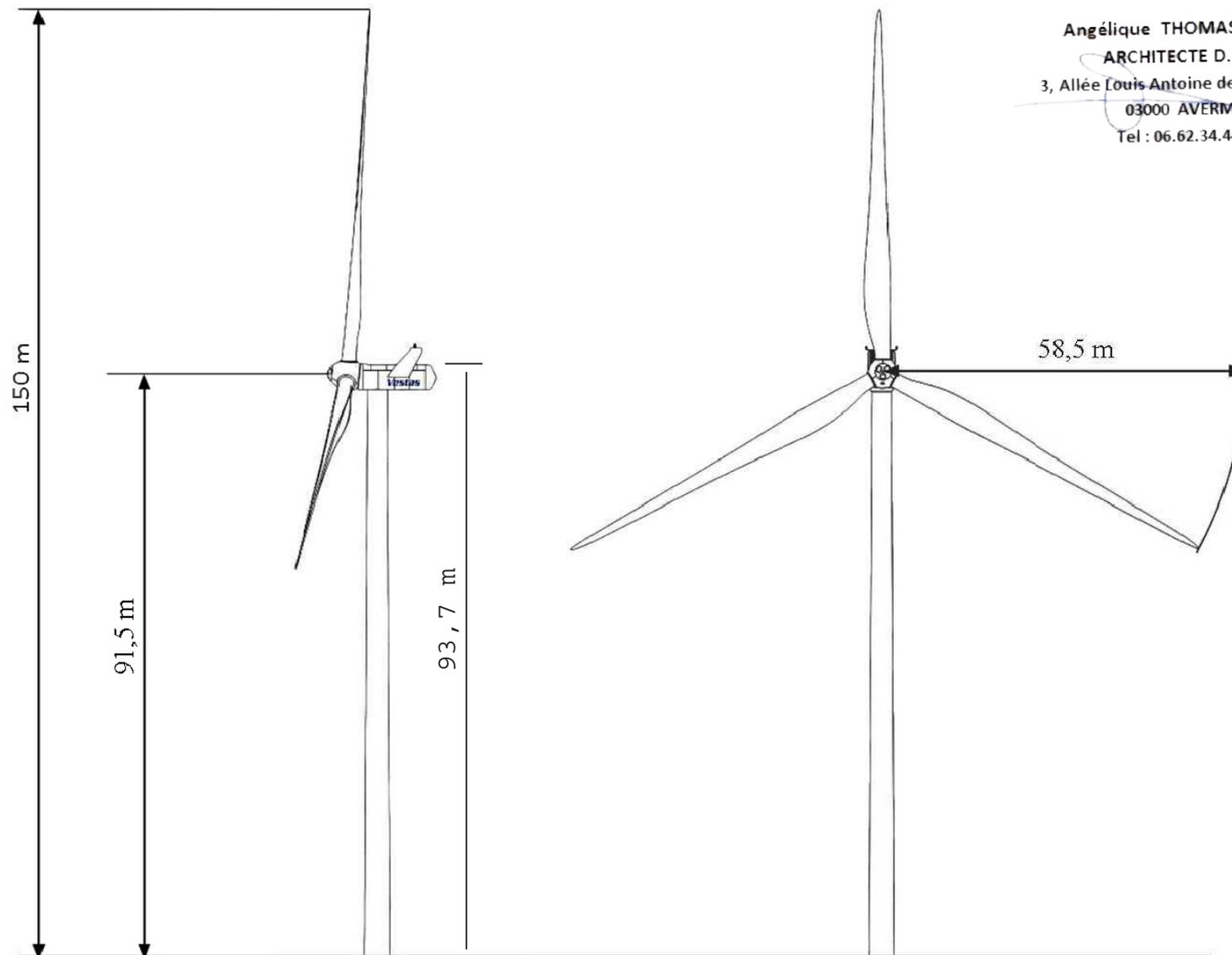
**Légende**

- Eolienne
- E 00** Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- 00 Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges







Angélique THOMAS CHALOT  
 ARCHITECTE D.P.L.G  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES  
 Tel : 06.62.34.44.56



Angélique THOMAS-CHALOT  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES



Février 2019

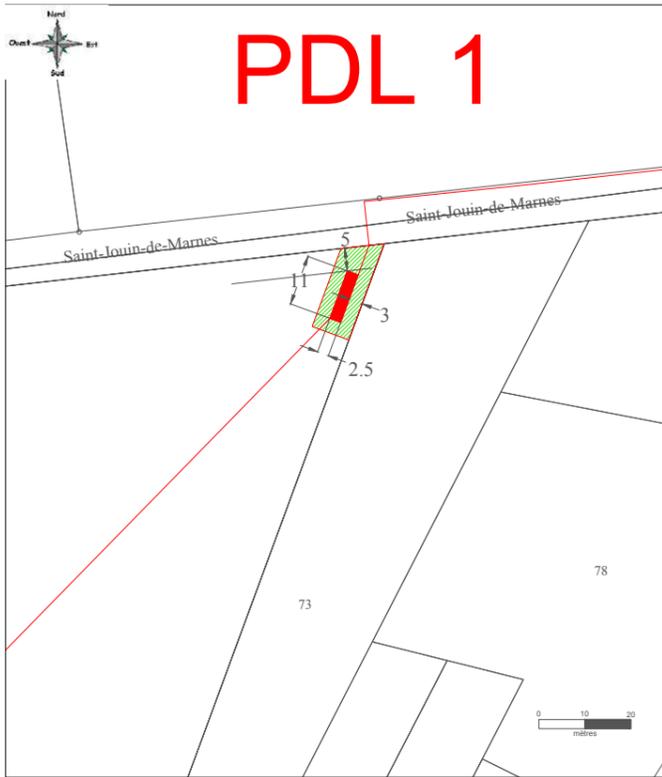
Ferme éolienne des Terres Lièges

Plans en élévation Vestas V117 3,6 MW (AE 10.3)

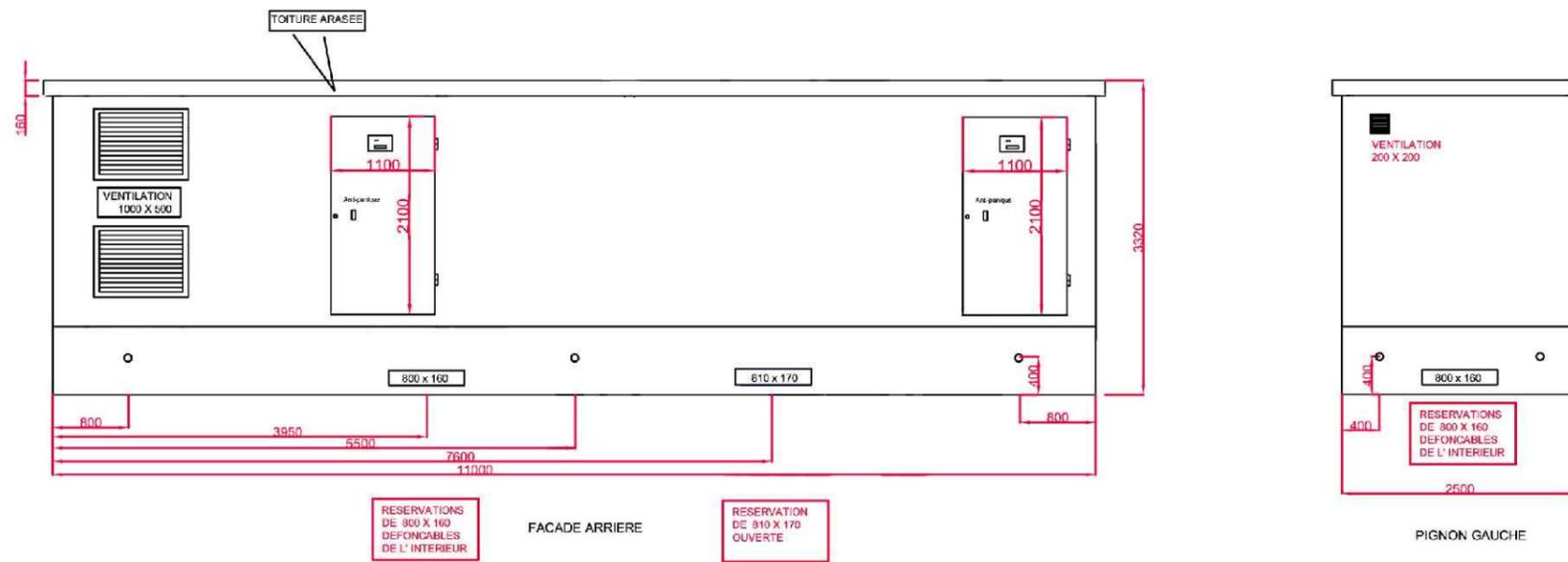
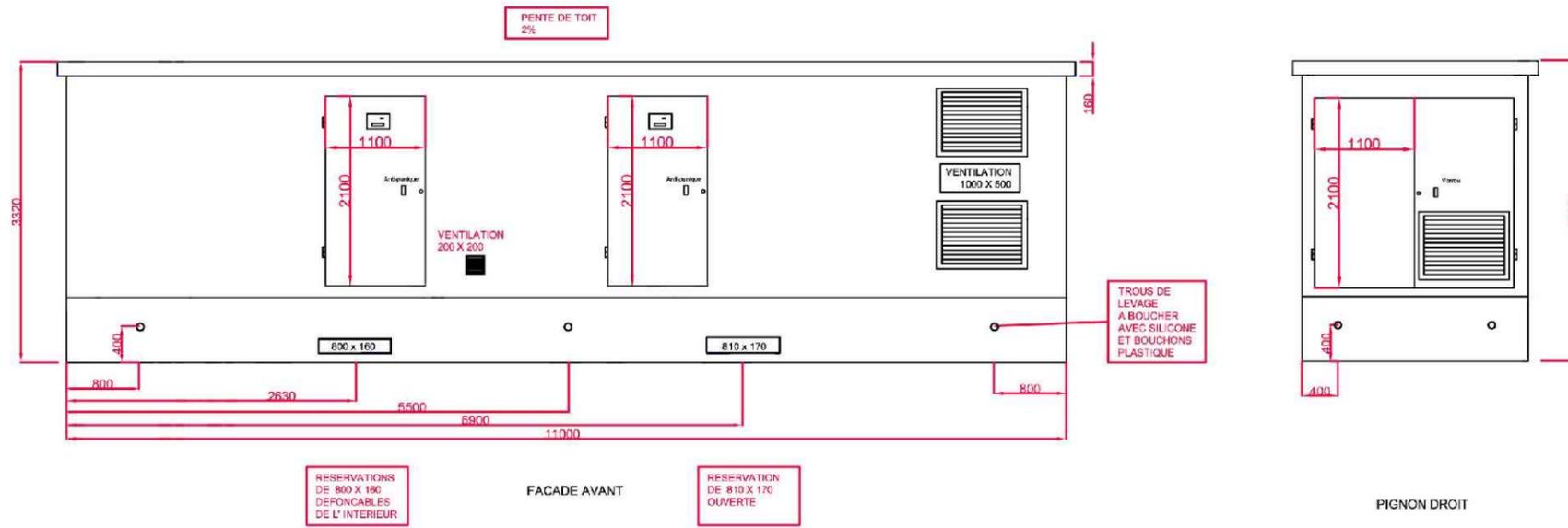
Planche n°11

Le poste de livraison sera placé à proximité de la Voie Communale n°3. (cf plan de masse ci-dessous)

Coordonnées du poste de livraison 1			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s")	
X :	412 737	N :	46°51'31,0"
Y :	2 209 450	W :	0°07'11,5"



Plan de masse du poste de livraison

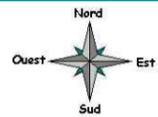


Plan susceptible d'être modifié en fonction des attentes du gestionnaire de réseau et de l'évolution des normes et réglementations

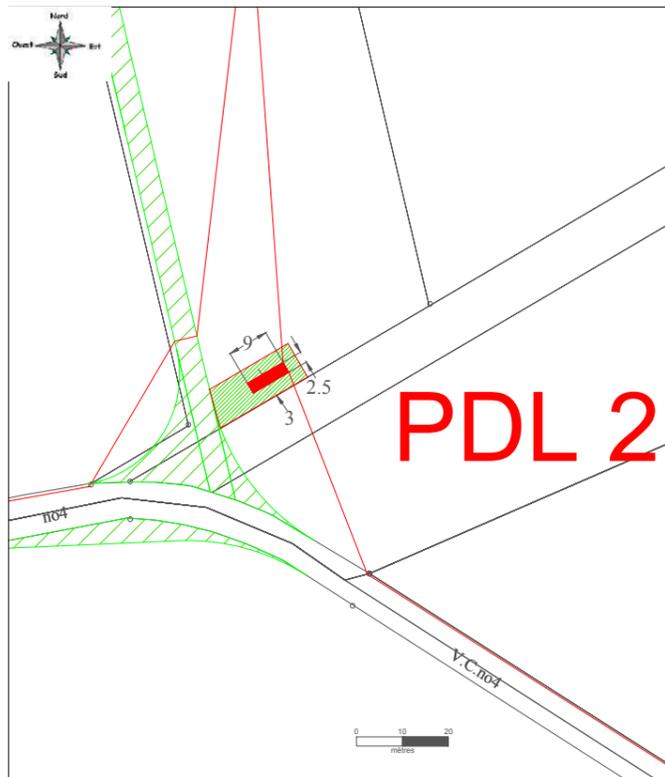
### Légende

- Eolienne
- Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Limites parcellaires
- Numéro de la parcelle
- Réseau électrique

Projet des Terres Lièges

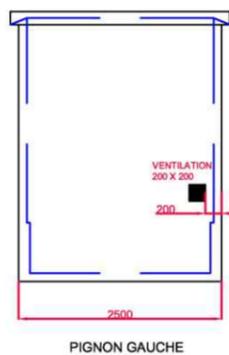
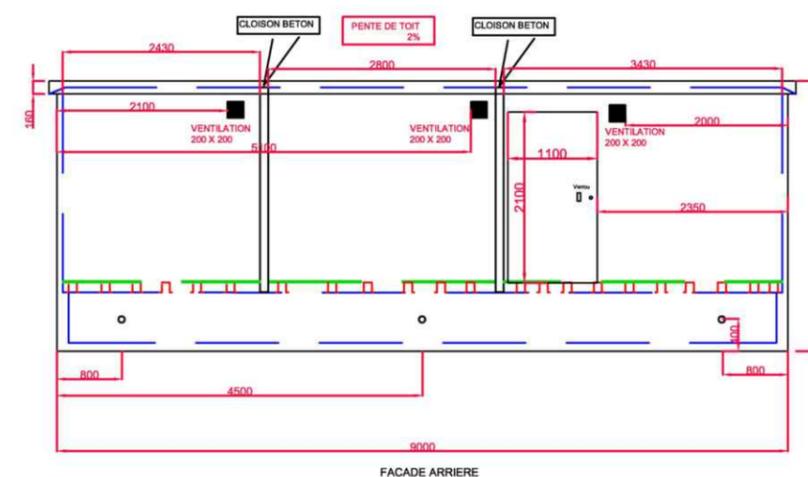
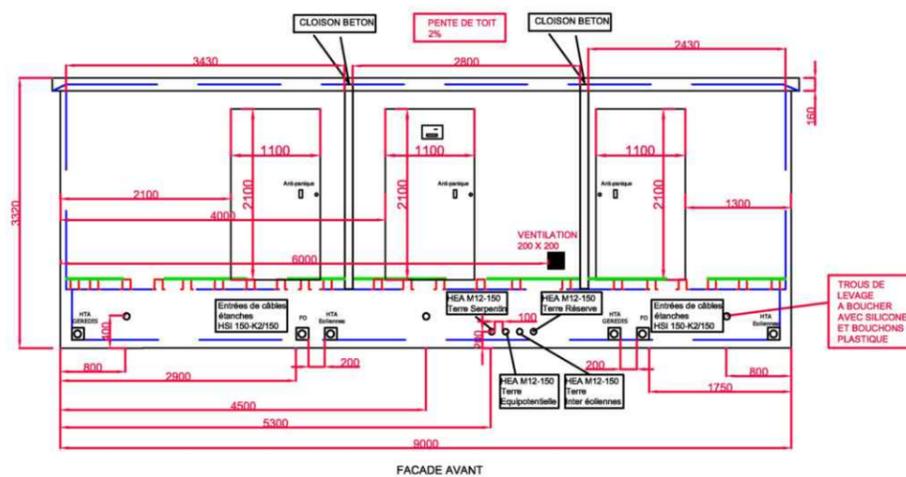


Le poste de livraison sera placé à proximité de la Voie Communale n°4. (cf plan de masse ci-dessous)



Plan de masse du poste de livraison

Coordonnées du poste de livraison 2			
Lambert II étendu (m)		WGS 84 (dd° mm'ss.s'')	
X :	412 764	N :	46°50'41,6''
Y :	2 207 921	W :	0°07'08,0''



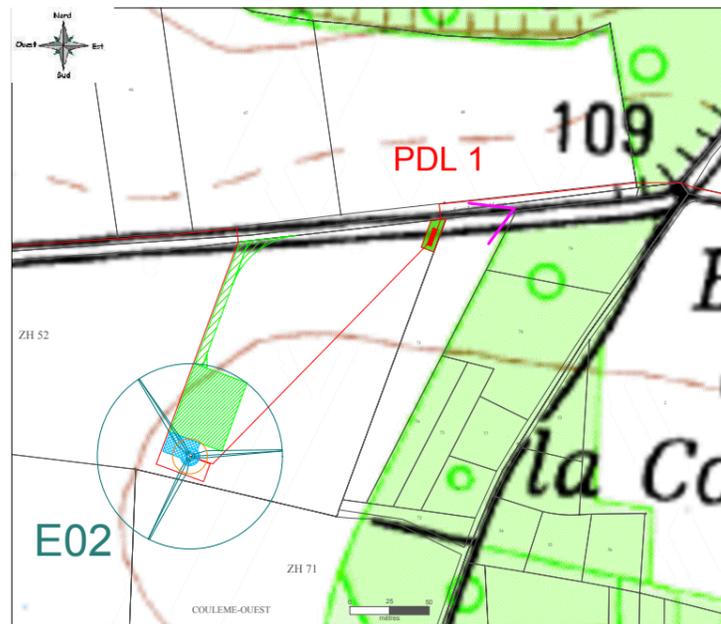
Plan susceptible d'être modifié en fonction des attentes du gestionnaire de réseau et de l'évolution des normes et réglementations

### Légende

-  Eolienne
-  Nom éolienne
-  Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
-  Limites parcellaires
-  Numéro de la parcelle
-  Réseau électrique

Projet des Terres Lièges



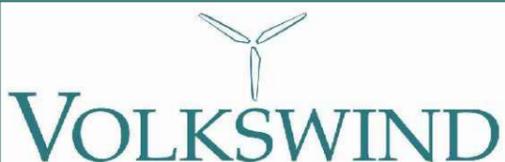


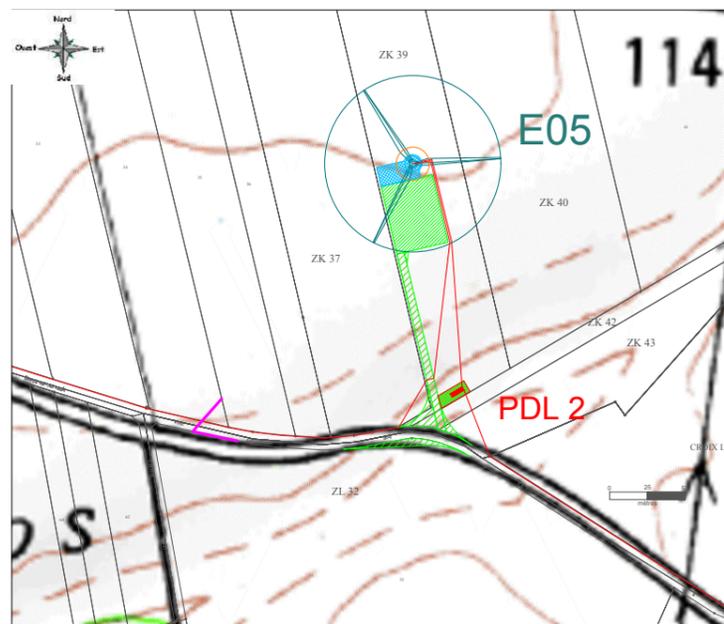
## Photomontage du poste de livraison 1

Angélique THOMAS CHALOT  
 ARCHITECTE D.P.L.G  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES  
 Tel : 06.62.34.44.56



L'implantation du poste de livraison ne nécessite pas l'arrachage de haies. Le poste sera choisi avec un habillage en bois vertical.

<p>Angélique THOMAS-CHALOT          3, Allée Louis Antoine de Bougainville          03000 AVERMES</p>		<p>Juillet 2018</p>	<p>Ferme éolienne des Terres Lièges</p>	
			<p>Intégration paysagère (AE 10.5)</p>	<p>Planche n°14</p>



## Photomontage du poste de livraison 2

Angélique THOMAS CHALOT  
 ARCHITECTE D.P.L.G  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03000 AVERMES  
 Tel : 06.62.34.44.56

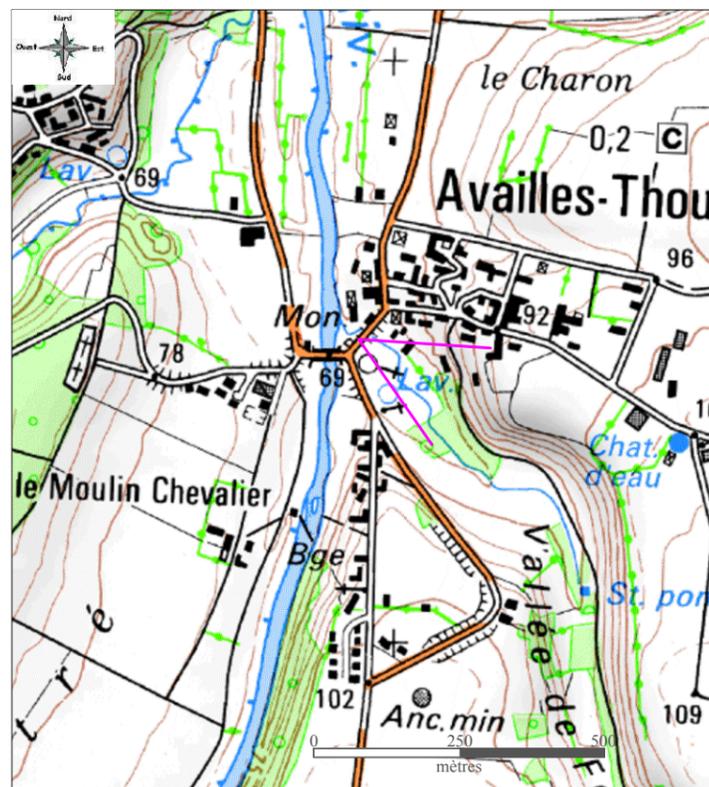
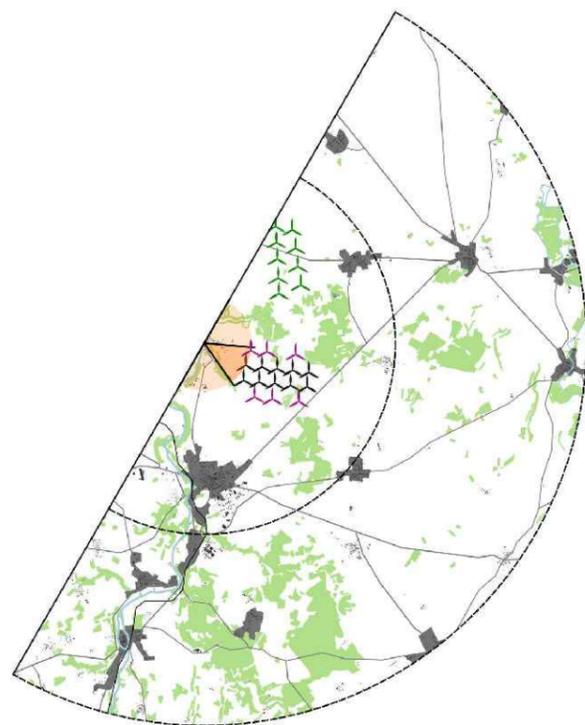


L'implantation du poste de livraison ne nécessite pas l'arrachage de haies. Le poste sera choisi avec un habillage en bois vertical.



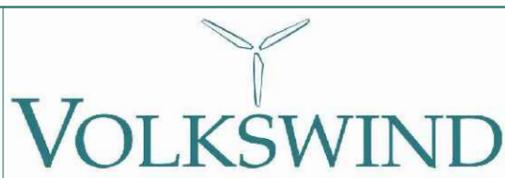
<p>Angélique THOMAS-CHALOT          3, Allée Louis Antoine de Bougainville          03000 AVERMES</p>	 <p>Juillet 2018</p>	<p>Ferme éolienne des Terres Lièges</p>	
		<p>Intégration paysagère (AE 10.5)</p>	<p>Planche n°15</p>

**Vue proche du site**

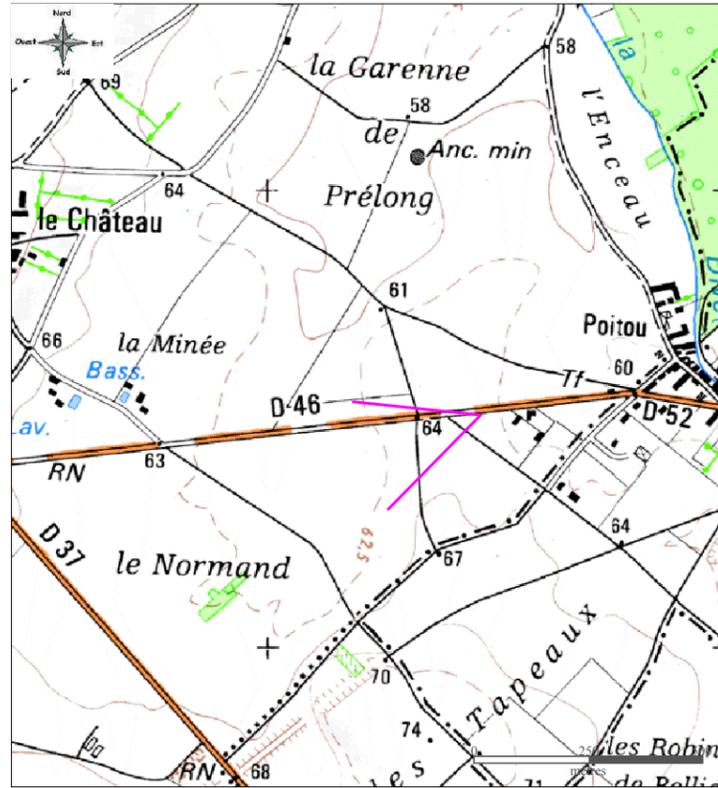
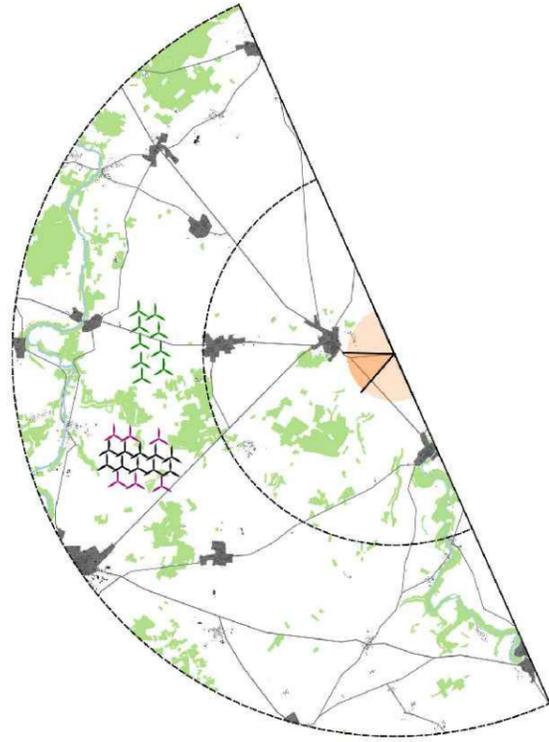


Projet des Terres Lièges

**Le cliché a été réalisé depuis le centre d'Availles-Thouarsais, à 1,2 km de l'éolienne E1.**

<p>Angélique THOMAS-CHALOT 3, Allée Louis Antoine de Bougainville 03000 AVERMES</p>	 <p>Juillet 2018</p>	<p>Ferme éolienne des Terres Lièges</p>	
		<p>Vue proche du site (AE 10.6)</p>	<p>Planche n°16</p>

**Vue éloignée du site**



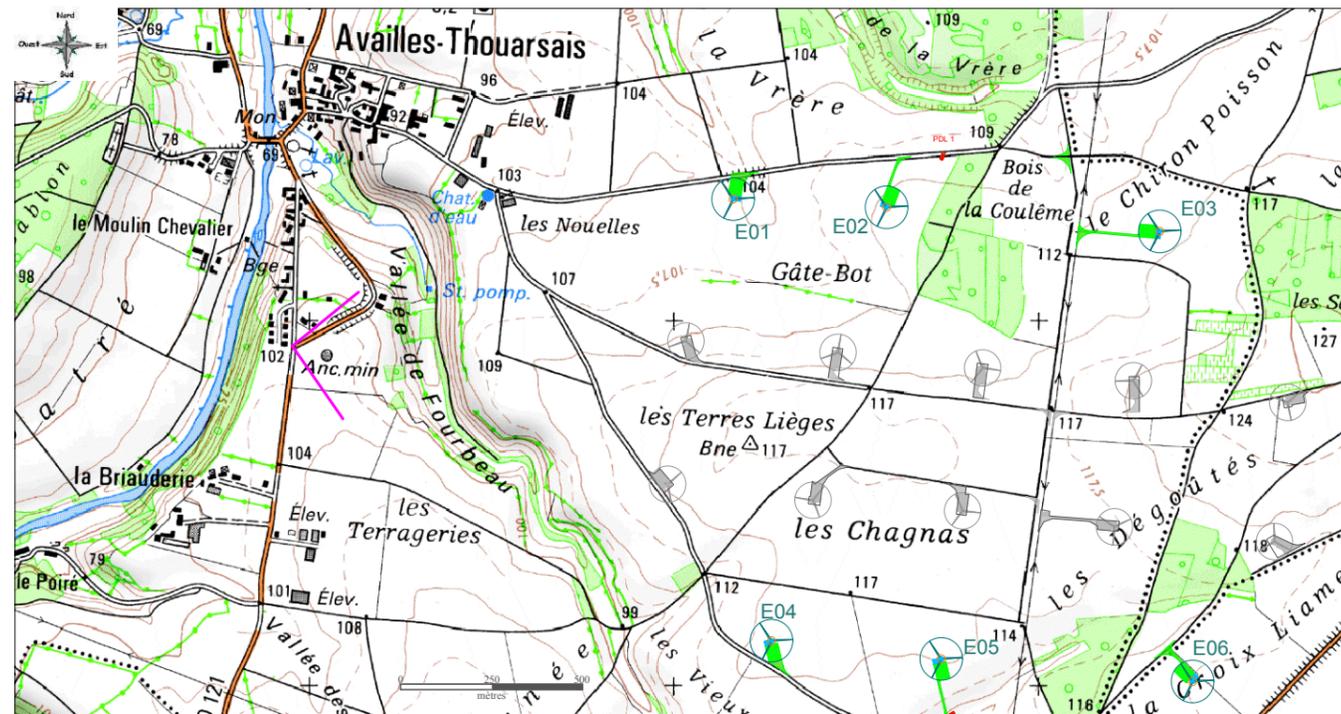
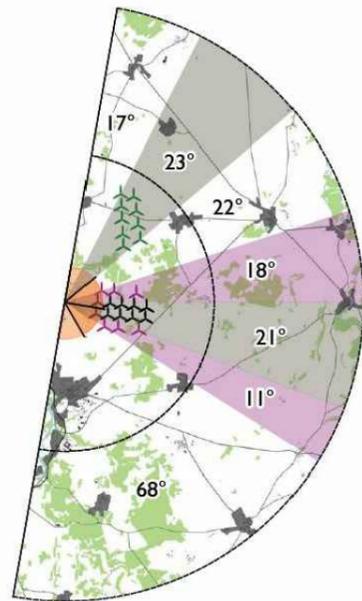
Projet des Terres Lièges

**Le cliché a été réalisé depuis la D46 à la sortie de la commune de Moncontour, en direction de Saint-Jouin-de-Marnes, à 6,6 km de l'éolienne E3.**



Angélique THOMAS-CHALOT 3, Allée Louis Antoine de Bougainville 03000 AVERMES	 Juillet 2018	Ferme éolienne des Terres Lièges	
		Vue éloignée du site (AE 10.7)	Planche n°17

# Photomontage



Le photomontage a été réalisé à partir de plusieurs photographies de focale 50 mm, prises depuis la départementale D121 au niveau de l'entrée sud 'Availles-Thouarsais, à une distance de 1,3 km de la première éolienne.

<p>Angélique THOMAS-CHALOT 3, Allée Louis Antoine de Bougainville 03000 AVERMES</p>	 <p>Juillet 2018</p>	<p>Ferme éolienne des Terres Lièges</p> <p>Photomontage (AE 10.5)</p>	<p>Planche n°18</p>
---	--	---	---------------------



### Légende

- Eolienne
- Nom éolienne
- Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
- Réseau électrique
- Eolienne et aménagements existant

Projet des Terres Lièges

Nord  
Ouest    Est  
Sud

Angélique THOMAS - CHALOT  
Architecte DPLG  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03000 AVERMES



Juillet 2018

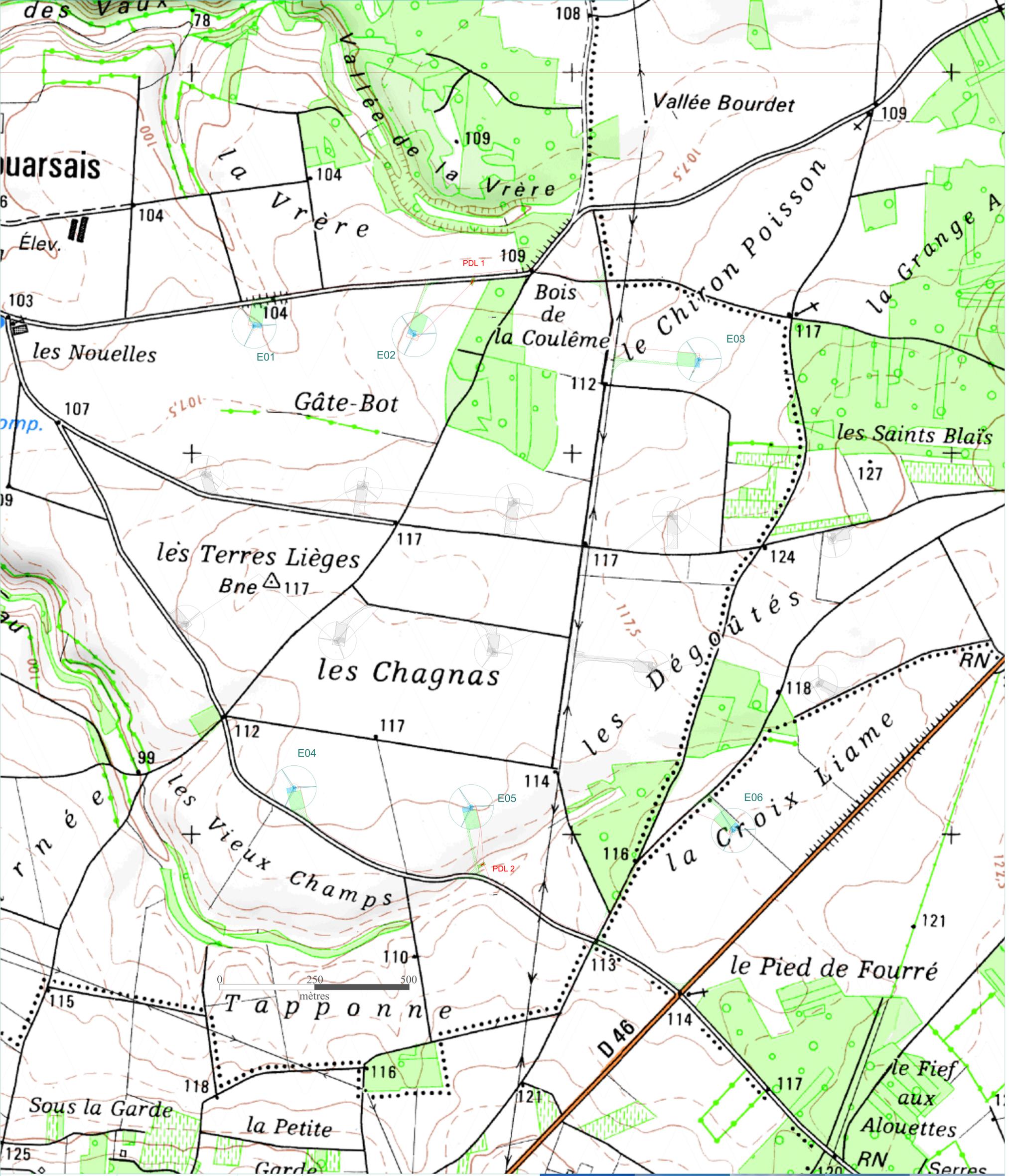
## Ferme Eolienne des Terres Lièges

Carte de situation (AE 3)

Echelle : 1 / 25 000

### Légende

<ul style="list-style-type: none"> <li>Eolienne</li> <li>Nom éolienne</li> <li>Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès</li> <li>Réseau électrique</li> <li>Eolienne et aménagements existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autoroute : péage, aires de service, de repos.</li> <li>Route à 2 chaussées séparées.</li> <li>Route de très bonne visibilité (3 voies et plus).</li> <li>Route de bonne visibilité (2 voies larges).</li> <li>Route de moyenne visibilité (2 voies étroites).</li> <li>Route étroite régulièrement entretenue.</li> <li>Autre route étroite : régulièrement entretenue, irrégulièrement entretenue.</li> <li>Chemin d'exploitation. Sentier.</li> <li>Road en construction. Tunnel routier.</li> <li>Road en rambard, en défilé. Road et chemin bordés d'arbres.</li> <li>Voies de terre. Défilé linéaire avec défilés. Moiré.</li> <li>Chemin de fer à 2 voies, à 1 voie. Voie électrique. Voie étroite.</li> <li>Voie ferrée : à crémaillère, déclassée, dépourvue.</li> <li>Ligne de transport d'énergie électrique. Télégraphique. Rampe à crémaillère.</li> <li>Population communale en milliers d'habitants. Limite d'Est avec bornes.</li> <li>Limite de chef-lieu de département, d'arrondissement.</li> <li>Limite de chef-lieu de canton, de commune.</li> <li>Limite de camp militaire, de zone réglementée de tir, de tir.</li> <li>Limite de forêt domaniale, Limite de parc national, de zone géologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Point géodésique. Église. Chapelle, oratoire. Calvaire. Monument. Cimetière.</li> <li>Tour isolée, clocher. Entrée d'excavation souterraine. Habitation troglodytique. Ruines.</li> <li>Réservoir d'hydroélectricité. Charbonnière. Éolienne. Pylône. Carrière.</li> <li>Monument mégalithique : dolmen, menhir. Point de vue. Camping. Éolienne.</li> <li>Bâtiments quelconques : dolmen, manoir. Bâtiment remarquable.</li> <li>Mairie. Hôtel, hangar, serre. Fort. Blockhaus.</li> <li>Terrain de sport. Tennis. Refuge. Tremplin de ski.</li> <li>Pont. Passerelle. Gué. Bar.</li> <li>Neige d'eau permanente. Zone inondable. Marais.</li> <li>Source. Fontaine. Puits. Cimetière. Château d'eau. Réservoir.</li> <li>Cours d'eau bordés d'arbres. Cascade. Barrage. Digues.</li> <li>Canal navigable, d'alimentation. Écluse. Canal souterrain.</li> <li>Appareil : au sol, élevé, souterrain.</li> <li>Plan. Feu. Bateau Feu. Épave.</li> <li>Séismophore. Balise. Les courbes bathymétriques sont extraites des cartes de SROH.</li> <li>Courbes de niveau, équidistance 10 m. Dépression. Talus.</li> <li>Bois de feuillus.</li> <li>Bois de conifères.</li> <li>Feuilles et conifères.</li> <li>Broussailles.</li> <li>Taillis, plantation.</li> <li>Vigne.</li> <li>Rizière.</li> </ul>
--	--	---

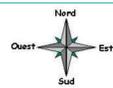




### Légende

-  Éolienne
-  Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
-  Limites parcellaires
-  Numéro de la parcelle
-  Éolienne et aménagements existant
-  Réseau électrique du projet
-  Réseau électrique aérien existant
-  Réseau électrique souterrain existant

Projet des Terres Lièges



**Angélique THOMAS-CHALOT**  
Architecte DPLG  
3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
03 000 AVERMES



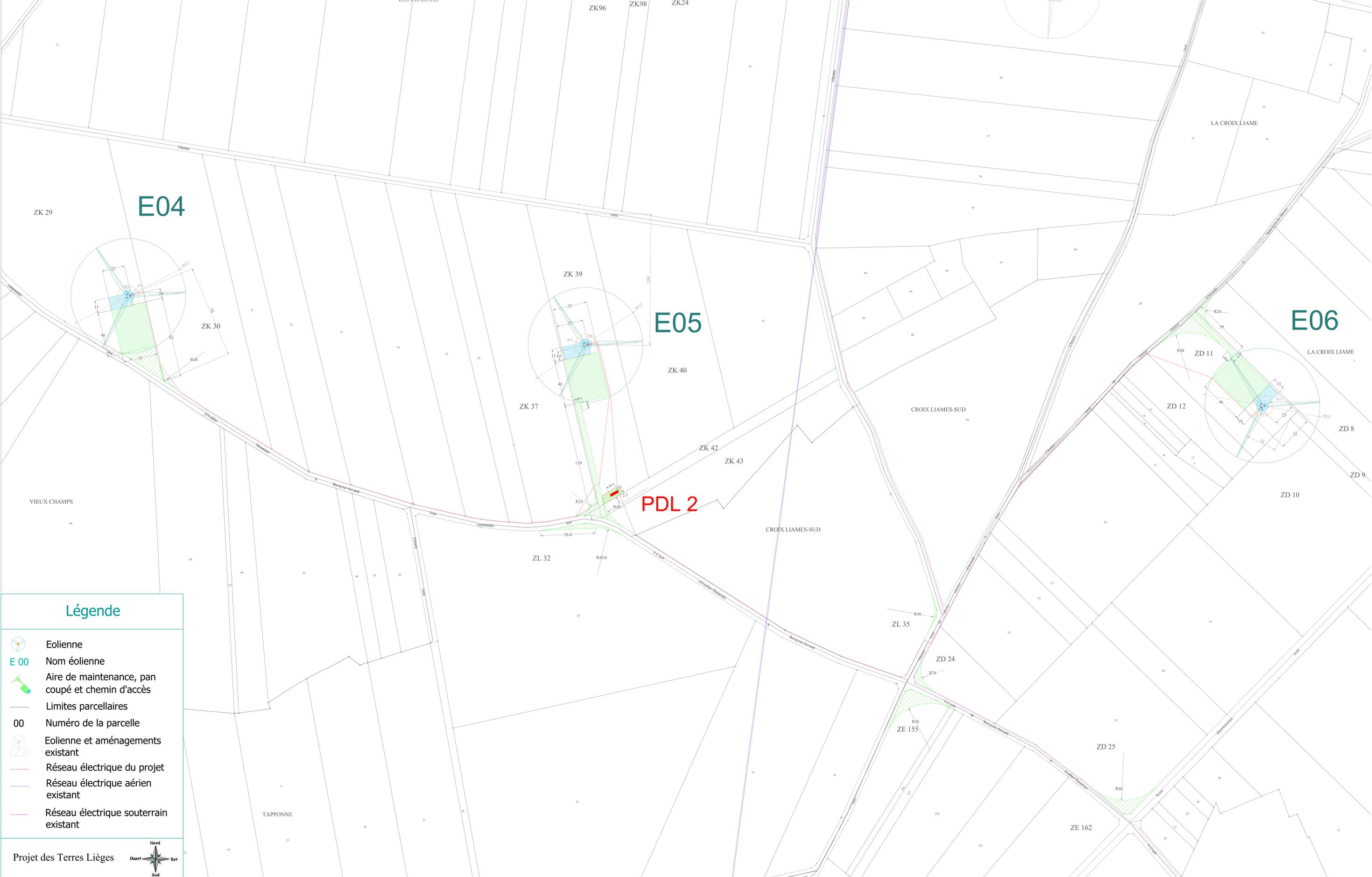
Juillet 2018

Ferme éolienne des Terres Lièges

Plan d'ensemble (AE 5)

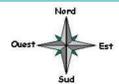
Echelle : 1 / 1 000





### Légende

-  Éolienne
-  E 00 Nom éolienne
-  Aire de maintenance, pan coupé et chemin d'accès
-  Limites parcellaires
-  00 Numéro de la parcelle
-  Éolienne et aménagements existant
-  Réseau électrique du projet
-  Réseau électrique aérien existant
-  Réseau électrique souterrain existant



Projet des Terres Lièges

**Angélique THOMAS-CHALOT**  
 Architecte DPLG  
 3, Allée Louis Antoine de Bougainville  
 03 000 AVERMES



Juillet 2018

Ferme éolienne des Terres Lièges

Plan d'ensemble (AE 5)

Echelle : 1 / 1 000

